

**310**

**DT1**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien communautaire  
Pierre-De Saurel

6211-24-073

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS DÉRIGER, commissaire responsable et  
président de l'assemblée

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL  
DANS LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
PAR PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 20 mai 2014 à 19 h  
Salle Léo Thérout  
45, rue Cardin  
Yamaska

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 20 MAI 2014	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
M. FERNAND GIGNAC .....	10
M. ROBERT DUMONT .....	10
Mme MARTINE CHAMPAGNE.....	11
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE .....	14
M. Sylvain Joyal	
PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C. ....	15
M. Benoît Lefebvre	
M. PIERRE COUTURE (lecture par le président) .....	18
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	19
M. Marcel Fafard	
M. Mathieu Forget	
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	26
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. FERNAND GIGNAC .....	31
M. YANICK CAISSE .....	38
M. ROBERT DUPONT .....	47
M. DAVID FORCIER .....	50
Mme MARTINE CHAMPAGNE .....	60
M. MAURICE SÉGUIN .....	65
M. ROBERT DUMONT .....	73
M. LOUIS-FRÉDÉRIQUE JOYAL .....	79
M. JACQUES CRÉPEAU .....	82
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. MARCEL FAFARD .....	88
M. YANICK CAISSE .....	95
M. YAN HEINRICH .....	102
M. DAVID FORCIER .....	112
Mme MARTINE CHAMPAGNE.....	120
M. ROBERT DUPONT .....	130

---

**SÉANCE DU 20 MAI 2014  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

10 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet du parc éolien communautaire Pierre-De Saurel par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet en direct au moyen de la webdiffusion audio.

15 Je me présente, Louis Déryger, et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 3 avril dernier. Cette lettre a été adressée au président du BAPE, monsieur Pierre Baril. Alors je vous fais la citation:

20 «En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet du parc éolien Pierre-De Saurel par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 20 mai 2014.

25 «Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet. Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.»

30 Et c'est signé Yves-François Blanchet.

35 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

40 Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès à l'information pour le public sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

45 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

50 Je tiens à souligner qu'avant d'être formellement désigné comme responsable de cette commission d'enquête par le président du BAPE, j'ai déclaré sous serment que j'ai été chargé de projet à temps partiel durant environ trois (3) mois au début de l'été 2008 au sein de la division des études environnementales et appui institutionnel de la firme Dessau. Je n'ai pas eu d'autres relations professionnelles avec cette firme par la suite.

55 Cette expérience antérieure n'influence aucunement mon indépendance, ma neutralité et mon impartialité dans le présent mandat d'enquête et d'audience publique.

60 Comme tous les membres doivent le faire, je me suis d'ailleurs engagé, dès ma nomination, à respecter toutes les règles prévues dans l'encadrement éthique du BAPE dont le Code de déontologie des membres et la Déclaration des valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

65 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

70 Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux (2) analyses, le ministre fera une

80 recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une  
décision sur le projet.

85 Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de  
manière à satisfaire les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous  
voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous  
invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

90 Le mandat de la Commission d'enquête débute aujourd'hui ce 20 mai et sera d'une durée  
maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministère du Développement  
durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le  
19 septembre prochain.

95 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de  
procédure. Alors d'abord, je présenterai l'équipe qui assistera la Commission, et les personnes-  
ressources seront invitées à se présenter. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs  
de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à présenter son équipe et à décrire  
les grandes lignes de son projet.

100 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce  
moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser  
des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans  
l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

105 Donc l'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir;  
l'objectif de cette première partie d'audience est de compléter l'information sur le projet; elle donne  
la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des  
questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des  
réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux  
relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

110 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les  
questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre  
opinion mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience c'est-à-dire  
le 17 juin prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

115 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent  
préalablement transmettre le formulaire Avis d'intention disponible à l'accueil et sur le site Web du  
BAPE. Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un  
mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin qui est à

120 l'arrière de la salle, soit au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience  
publique, donc d'ici le 3 juin à seize heures (16 h). Cela facilitera la logistique de la deuxième  
partie de l'audience publique.

125 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez  
nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de  
l'audience, soit au plus tard le 12 juin à seize heures (16 h).

130 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien  
comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission  
d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position  
sur le projet. Ces trois (3) options sont donc possibles, mais il faut quand même aviser notre  
coordonnatrice si vous voulez faire une présentation à la Commission.

135 À la fin de cette première partie de l'audience, la Commission pourrait avoir besoin de  
poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La Commission  
compte recevoir les réponses dans un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures si la  
réponse demande plus de recherche afin que les renseignements demandés soient rendus publics  
pendant la première partie de l'audience et ainsi, permettre aux citoyens d'obtenir l'information  
nécessaire pour préparer leur mémoire.

140 Ces renseignements deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation  
dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE. De plus,  
l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du  
BAPE, à nos bureaux de Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

145 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles  
sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la  
fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion audio de l'audience publique  
sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

150 Alors voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la  
première partie de l'audience publique. Tout d'abord, vous avez au centre la Commission; à ma  
gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources également; et à la droite, vous  
avez la table du représentant du promoteur et son équipe; également, vous avez la table de la  
155 sténotypiste, la sténographe qui est devant moi; à l'arrière, vous avez la table pour vous inscrire  
pour venir poser des questions.

Alors ce soir, le registre sera ouvert à la première pause, donc après la présentation du  
promoteur. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand

160 nombre de participants de poser leurs questions. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet, mais seulement après avoir posé vos questions.

165 Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

170 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, je peux intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

175 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit en faire part au moment de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention «confidentiel». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

180 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

185 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

190 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

195 Alors je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

Alors j'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission! Donc à ma gauche, les analystes, monsieur Karim Chami et monsieur Yvon Deshaies; à l'arrière de la salle, le

200 conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif et la coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin; madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie.

205 Nous avons également des représentants du Centre de services partagés du Québec, monsieur Daniel Buisson qui est responsable de la logistique et monsieur Michel Guimond, technicien au son. Enfin, nous avons monsieur Pierre Dufour qui n'est pas présent ici, il est à Québec, qui est chargé de la webdiffusion des séances.

Alors j'inviterais maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Alors je cède la parole à monsieur Fafard.

210 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Donc monsieur le Commissaire, Marcel Fafard. Alors les gens de l'équipe ce soir, monsieur Denis Boisvert qui est représentant de la MRC et le Parc éolien.

215 Et il y a monsieur Yanick Matteau, spécialiste en environnement; monsieur Mathieu Forget, collaboration pour tous les montages de documents avec son collègue Jean-François Aubin.

220 Il y a monsieur Patrick Brousseau, responsable de tout l'aspect technique de montage du devis, de l'appel d'offres et tout; monsieur Mario Saint-Georges, pour la faune, responsable de l'étude de la faune; Frédéric Tremblay, pour ce qui est des questions de mesures de vent, d'impacts stroboscopiques, par exemple, d'éoliennes; et monsieur Jean-Marie Guérin, pour ce qui est de tout ce qui est l'aspect sonore.

225 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup monsieur Fafard.

230 Maintenant, du côté des personnes-ressources. Alors je commencerais avec vous madame Camirand du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et vous nous dites s'il y a des gens qui vous accompagnent – ou monsieur Messely?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

235 Je peux débiter si vous voulez, monsieur le Président.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous débutez, parfait.

240

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

Oui, Louis Messely, je serai porte-parole au ministère de l'Environnement, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

245

Ma collègue Jeanne Camirand, ici à ma droite, est chargée de projet à la même direction que moi, soit Évaluation environnementale des projets terrestres.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

250

Parfait. Donc monsieur Drouin.

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

255

Étienne Drouin, je suis le porte-parole pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au secteur de la faune et des parcs, ici à la région Estrie-Montréal-Montérégie.

**PAR M. MARIO DION :**

260

Mario Dion, directeur de l'aménagement, MRC de Pierre-De Saurel.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Scully?

265

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Oui, Yannick Scully, délégué commercial à la Direction approvisionnement en électricité, responsable des appels d'offres et de la gestion des contrats d'approvisionnement pour la direction Hydro-Québec Distribution.

270

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

Bonjour monsieur le Président. Louise Simard, je représente le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles. M'accompagnent mon collègue Arthur Billette qui est aussi à la Direction du

275

développement des énergies renouvelables, et madame Isabelle Mongrain qui est quant à elle à la Direction régionale.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

280

Monsieur Drapeau, à côté de vous?

**PAR JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

285

Mademoiselle ici avant moi.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

290

Excusez!

**PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

295

Oui, bonsoir, Claudine Beaudoin, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en Montérégie.

**PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

300

Donc bonjour. Jean-Bernard Drapeau, moi, je suis de la Direction de santé publique de la Montérégie, je suis le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux et je suis seul.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

305

Merci. Alors nous avons aussi dans la salle madame Maria Libert, la mairesse de la municipalité de Saint-Aimé.

**PAR Mme MARIA LIBERT :**

Bonsoir.

310

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Également, nous avons monsieur Gilles Salvas qui est le maire de Saint-Robert.

**PAR M. GILLES SALVAS :**

315

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

320

Et madame Diane De Tonnancourt, conseillère pour la municipalité de Yamaska.

**PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :**

325

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

330

Alors bonsoir.

Nous avons également communiqué avec d'autres ministères, pour lesquels des questions pourraient leur être transmises par écrit si nécessaire, au besoin. Donc nous avons écrit et demandé à Environnement Canada, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de la Culture et des Communications, ministère des Transports, Secrétariat aux affaires autochtones.

335

La Commission peut aussi demander des renseignements à d'autres ministères et organismes si jamais c'est nécessaire.

340

Alors je vais maintenant demander à chaque requérant de venir présenter sa demande d'audience publique et de lire sa requête.

345

Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet seront entendus en seconde partie de l'audience publique.

Alors je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

350

---

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS  
FERNAND GIGNAC**

355

**PAR LE PRÉSIDENT :**

360

Alors j'inviterais en tout premier lieu monsieur Fernand Gignac, s'il vous plaît, à se présenter à la table.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

365

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir monsieur Gignac.

370

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

En date du 1<sup>er</sup> avril, j'ai fait la demande :

375

«Par la présente, la tenue d'une audience publique relativement au projet d'implantation d'un parc éolien communautaire comprenant douze (12) éoliennes de deux point cinq mégawatts (2,05 MW) sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. La tenue de cette audience permettra de présenter un mémoire concernant ce dossier. Je vous remercie de prendre note de ma demande.»

380

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup monsieur.

385

\_\_\_\_\_  
**ROBERT DUMONT**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

390

J'inviterais maintenant monsieur Robert Dumont à venir présenter sa requête.

**PAR M. ROBERT DUMONT :**

Bonsoir monsieur le Président.

395

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

400

**PAR M. ROBERT DUMONT :**

Je vous fais grâce de l'adresse.

405

«Monsieur, la présente a pour but d'exiger la tenue d'une audience publique relativement au projet ridicule de l'implantation d'un parc éolien de douze (12) éoliennes sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel.

410

«La tenue de cette audience permettra de présenter un mémoire faisant facilement la preuve de la frivolité et de la bêtise de ce projet.

«Merci de prêter attention à cette requête; merci également pour l'accusé de réception que vous me ferez parvenir. Agréez mes salutations.»

415

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

420

---

**MARTINE CHAMPAGNE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

425

J'inviterais maintenant madame Martine Champagne et, je pense, avec monsieur Vincent Nivose?

**PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

430

Non, je suis seule. Alors ce soir, je prends parole afin de vous présenter cette demande d'audience publique que j'ai abrégée pour l'occasion; il s'agit d'une requête collective.

Je me nomme Martine Champagne et je représente vingt et un (21) demandeurs, tous propriétaires de résidences situées sur le rang Saint-Thomas à Saint-Robert.

435 Nous sommes les citoyens étant les plus près des futures éoliennes et nous nous questionnons sur certains points qui nous touchent directement.

440 Premièrement, la très courte distance séparant les éoliennes de nos résidences, soit à peine plus de sept cents mètres (700 m) pour certains d'entre nous nous préoccupe. Leurs caractéristiques impressionnantes sont connues, on ne pourra les ignorer, elles sont gigantesques.

445 Leurs points spécifiques d'implantation ont-ils été déterminés uniquement par rapport à la facilité d'accès des routes agricoles déjà existantes pour leur construction? Les déplacer afin d'obtenir le maximum de distance possible supplémentaire éloignant les éoliennes de nos propriétés est un point primordial pour nous et nous demandons qu'il soit mis à l'étude.

450 Aussi, nous avons consulté le rapport de la firme Dessau concernant le niveau de bruit anticipé. Rappelons que nous avons volontairement choisi le rang Saint-Thomas pour son environnement paisible, loin des routes principales. Les oiseaux, le ruisseau, le silence des jours d'hiver, il est impensable d'y voir s'y ajouter un son constant qui détonne de son environnement, mécanique de surcroît, nuit et jour, pendant vingt (20) ans.

455 Notre environnement actuel présente une ambiance sonore évaluée à trente décibels (30 dB) selon les moments de la nuit; qu'en sera-t-il exactement avec la présence des éoliennes? Vous comprenez que toute différence aura sur nous un impact majeur car nul autre que nous, résidents de proximité, n'aura à la subir au quotidien pendant de très nombreuses années.

460 De plus, que la prise de mesure sonore soit faite pendant vingt-quatre (24) heures peut convenir, mais une seule fois dans l'année en plein hiver nous semble très peu représentatif. Un échantillonnage plus complet, incluant les différentes saisons, lorsqu'il y a travail des machineries agricoles, passage des camions lourds, envolée des oiseaux migrateurs, est une information que nous sommes en droit d'exiger.

465 Le point précis où l'appareil a été installé nous semble peu judicieux; derrière une maison, entre un bâtiment et une rangée de conifères, le son est coupé de plusieurs côtés. Il serait de mise d'évaluer des points à aire ouverte afin d'obtenir des résultats conformes à notre réalité.

470 Ensuite, le sujet des infrasons revient constamment lorsqu'il est question des projets éoliens; nous nous inquiétons beaucoup de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la santé des humains et des animaux vivant tout près. Nous souhaitons que la Santé publique se penche sur la question afin de nous transmettre les résultats des recherches effectuées en ce sens.

Lors de la précédente séance d'information, un citoyen se demandait quelle serait l'influence du projet éolien sur la valeur de sa propriété, un questionnement bien légitime que nous partageons; nous aimerions avoir des analyses de situations comparables ailleurs au Québec.

475

Finalement, l'un des points les plus importants que nous voulons porter à votre attention est l'effet de la présence des éoliennes sur les diverses espèces d'oiseaux. Sur le rang Saint-Thomas, nous avons la chance d'être témoins, deux (2) fois par année pendant plusieurs semaines, du passage et de l'arrêt des hordes d'oies blanches et de bernaches du Canada dans leur couloir migratoire naturel. Elles viennent se poser par dizaine de milliers sur les terres agricoles environnantes dont celles envisagées par ce projet éolien.

480

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, nous présenterons de nombreuses photographies prises début mai démontrant leur nombre incalculable sur les points précis où il est proposé d'implanter les éoliennes.

485

Que disent les études effectuées sur la présence d'éoliennes dans les couloirs migratoires? La question première est : est-ce acceptable? Confirment-elles que les oiseaux migrateurs continuent de fréquenter ces mêmes lieux d'alimentation et de repos? Quels sont les risques pour eux? En tant que ministre, nous vous croyons tenu de considérer leur présence comme une richesse faunique régionale à préserver.

490

Pour terminer, comme propriétaires à proximité extrême du projet, nous avons choisi de mettre ces précédentes demandes de l'avant. Cependant, nous tenons à spécifier que nos interrogations économiques sur la rentabilité du projet, sur le potentiel éolien du site et sur le besoin réel d'électricité nouvelle sur le réseau d'Hydro-Québec, pour ne nommer que celles-là, n'en sont pas moins présentes. Merci de votre attention.

495

**PAR LE PRÉSIDENT :**

500

Merci beaucoup madame.

Donc j'aimerais juste préciser que toutes les requêtes qu'on entend vont être publiques à partir de ce soir, donc vous allez pouvoir lire l'entièreté de la requête qui vient d'être déposée.

505

510

**FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

515

J'inviterais maintenant la Fédération de l'UPA de la Montérégie, je ne sais pas si son représentant est ici?

Bonsoir monsieur, vous pouvez vous nommer, s'il vous plaît?

520

**PAR M. SYLVAIN JOYAL :**

Oui, bonjour. Sylvain Joyal, je représente la Fédération de l'UPA de la Montérégie. Donc ça s'adresse à monsieur le ministre Heurtel.

525

«Tel qu'il a été prévu dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous demandons la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques de l'environnement pour le projet cité en rubrique.

530

«Notre fédération régionale considère qu'il est important que les agriculteurs du territoire soient renseignés adéquatement et puissent donner leur opinion sur ce projet dont la réalisation aura des incidences importantes sur le territoire et les activités agricoles.

535

«À la lumière des informations fournies par le promoteur dans l'étude d'impact sur l'environnement de juillet 2013, ainsi que des documents complémentaires de novembre 2013 et de mars 2014, nous considérons que la tenue d'audience publique serait pertinente considérant les questions et préoccupations du milieu agricole.

540

«Entre autres, nous sommes préoccupés par le positionnement des éoliennes sur les terres agricoles en culture. En effet, le positionnement d'une éolienne peut apporter de nombreux impacts à la pratique des activités agricoles notamment en période de construction.

545

«La perte de superficie et de récolte est également préoccupante. Dans le contexte du Règlement sur les exploitations agricoles, aucune entreprise ne peut agrandir ses superficies en culture. Donc, la perte permanente de cinq point sept hectares (5,7 ha) pour l'exploitation représente une perte nette pour le milieu et ne pourra être compensée.

550

«Tout comme le MAPAQ, nous considérons qu'une évaluation des rendements pendant une période de trois (3) années consécutives et ce, dès la deuxième saison de culture à la suite de la mise en service du parc est bien peu. Nous croyons que l'évaluation devrait être réalisée pendant sept (7) ans.



555 «La profondeur du réseau collecteur est également une préoccupation. En effet, le promoteur enfouira le réseau de vingt-cinq kilovolts (25 kV) à un virgule six mètre (1,6 m) ou moins. Dans certaines sections, selon les conditions locales, la profondeur pourrait être de moins de un virgule six mètre (1,6 m) sous la surface du sol. Il serait important de clarifier lesdites conditions, car moins de un virgule six mètre (1,6 m) nous semble peu.

560 «Enfin, nous souhaitons sensibiliser le BAPE sur plusieurs autres éléments relatifs à la protection du territoire et des activités agricoles qui seront contenus dans notre mémoire.

565 «Bref, le sol agricole est une ressource rare et non renouvelable. La superficie totale de la zone agricole représente moins de deux pour cent (2 %) de la superficie au Québec et elle est grandement sollicitée pour une multitude d'usages autres qu'agricoles dans notre région. Il est primordial d'en faire une utilisation judicieuse.

«Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez communiquer à la fédération avec madame Evelyne Sorel.

570 «Espérant le tout conforme, recevez monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.»

Merci beaucoup. C'est signé monsieur Christian St-Jacques qui est président de la Fédération de la Montérégie.

575 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup monsieur.

580  

---

**PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

585 J'inviterais maintenant monsieur Benoît Lefebvre, président de Parc éolien Pierre-De Saurel, société en commandite.

**PAR M. BENOÎT LEFEBVRE :**

590 Bonsoir monsieur le Président. Alors il s'agit d'une correspondance qui a été envoyée à monsieur le ministre Yves-François Blanchet le 28 mars 2014 sous l'ancienne dénomination qui

était le ministère du Développement durable, de l'Environnement, des Parcs et de la Faune.  
L'objet : demande d'audience publique. Alors c'est intitulé ainsi:

595 «Monsieur le Ministre, vous trouverez ci-joint une copie certifiée conforme d'une résolution  
qui a été adoptée par les membres du conseil d'administration de Parc éolien Pierre-De Saurel  
société en commandite le 25 mars 2014.

600 «Pour les motifs énoncés dans cette résolution, les administrateurs, par souci de  
transparence, vous demandent de tenir une audience publique dans le cadre de la réalisation du  
projet de parc éolien sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, tout en vous précisant qu'ils  
n'auraient aucune objection, si vous jugez que le contexte le permettrait, de participer à un  
processus de médiation en lieu et place de l'audience publique.

605 «Pour de plus amples renseignements concernant cette demande, n'hésitez pas à  
communiquer avec le soussigné.

«Dans l'attente de votre décision dans ce dossier, nous vous prions d'agréer, monsieur le  
Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.»

610 Et c'est signé, monsieur Denis Boisvert, le directeur.

Et si vous permettez, je ferais l'extrait de la demande de résolution, monsieur le Président?

615 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y!

620 **PAR M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Alors c'est intitulé, au niveau du numéro de la compagnie Québec inc., agissant à titre de  
commandité de Parc éolien Pierre-De Saurel. La résolution : Demande d'une audience publique  
sur l'étude environnementale. Alors le premier considérant:

625 «Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a initié un projet cent pour cent (100 %)  
communautaire visant l'implantation d'un parc éolien sur son territoire, projet qui a été accepté par  
Hydro-Québec Distribution dans le cadre de son appel d'offres A/0 2009-02;

630 «Considérant que la MRC a créé la Société en commandite (SEC) Parc éolien Pierre-  
De Saurel pour mener à bien ce projet;

«Considérant que les élus de la MRC et les administrateurs de la Société en commandite ont régulièrement diffusé de l'information sur le projet par des publications dans les médias et par la tenue d'activités d'information;

635

«Considérant que ce projet, qui sera réalisé sur le territoire de trois (3) des douze (12) municipalités de la MRC, bénéficie d'une participation financière de la MRC de dix-sept millions sept cent vingt-cinq mille (17 725 000 \$);

640

«Considérant que des redevances seront versées par la Société en commandite aux propriétaires des terres sur lesquelles les éoliennes seront installées ainsi qu'aux trois (3) municipalités concernées;

645

«Considérant que la Société en commandite versera à la MRC les distributions excédentaires (dividendes), lesquelles seront affectées à la création d'un fonds de prévoyance, à la réalisation de projets régionaux, à l'administration générale de la MRC ou encore seront remises aux municipalités participantes de la MRC;

650

«Considérant que la Société en commandite a déposé, conformément à la loi, une étude sur les impacts environnementaux du projet;

655

«Considérant que cette étude a fait l'objet d'une analyse par les représentants des ministères concernés et a été jugée recevable par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres;

660

«Considérant qu'à sa réunion du conseil d'administration du 29 octobre 2013, la Société en commandite avait résolu, par souci de transparence, de se prévaloir des dispositions légales en demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs la tenue d'une audience publique sur le projet s'il le jugeait opportun;

665

«Considérant que les autorités concernées ont avisé Parc éolien que cette demande a été faite de façon prématurée;

670

«Considérant que, depuis l'adoption de cette résolution, la Société en commandite a appris qu'une procédure de médiation pourrait être possible sur le plan environnemental;

«En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Salvas, appuyé et résolu à l'unanimité que Parc éolien demande au ministre du Développement durable, au MDDEFP, la tenue d'une audience publique dans le cadre de la réalisation du projet de parc éolien sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, tout en lui précisant que la Société en commandite

n'aurait aucune objection, s'il jugeait que le contexte le permettrait, de participer à un processus de médiation en lieu et place de l'audience publique.»

C'est écrit:

675

«Je soussigné, Jean-Pierre Salvas, secrétaire de la compagnie, certifie par les présentes que ce qui précède est une copie certifiée conforme d'une résolution dûment adoptée par les administrateurs de la compagnie en date du 25 mars 2014 et que cette résolution est en vigueur, sans modification.»

680

C'est en date du 27 mars 2014, c'est signé Jean-Pierre Salvas, secrétaire, agronome. Merci.

685

---

**PIERRE COUTURE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

690

Nous avons aussi également une autre requête qui nous a été déposée de monsieur Pierre Couture. Donc monsieur Pierre Couture m'a demandé de lire sa requête devant vous, donc il n'est pas présent ce soir.

695

Alors donc, c'est adressé à monsieur Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, donc:

700

«Bien que n'étant pas résident de la région visée par ce projet, j'estime que j'en serai quand même victime vu ses conséquences prévisibles sur les plans écologique, économique et fiscal.

705

«De cette audience, j'attendrais notamment de : savoir quelle réduction des émissions de CO<sub>2</sub> les douze (12) éoliennes de ce projet pourront réellement atteindre; savoir pourquoi votre gouvernement protège par une zone tampon de vingt kilomètres (20 km) de rayon tout nid de rapace, mais qu'il n'impose aucune zone tampon précise pour protéger les humains; savoir comment comprendre cette volonté d'acheter à fort prix de l'électricité de mauvaise qualité et invendable alors qu'Hydro-Québec nage déjà dans des surplus dont elle ne sait que faire.

710 «Je pense qu'une telle audience permettrait enfin de mesurer si le projet dispose de la  
moindre acceptabilité sociale.

«Espérant une réponse favorable, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs  
715 sentiments.»

C'est signé monsieur Pierre Couture.

Donc ça, ça termine les requêtes que nous avons reçues pour ce projet, ce qui fait qu'on a  
720 une audience publique qui débute ce soir.

---

### PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

725 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors nous en sommes maintenant à la présentation du projet par le promoteur. Alors  
j'inviterais monsieur Fafard peut-être à nous présenter les grandes lignes de votre projet.

730 Par la suite, nous allons faire une pause de quinze (15) minutes où vous pourrez aller vous  
inscrire pour poser des questions. Alors allez-y!

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

735 Alors monsieur le Président, je vais demander à mon collègue, monsieur Forget, de faire  
dérouler, on a plusieurs acétates qui je pense font un bon résumé de notre projet.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

740 Parfait, allez-y!

**PAR M. MATHIEU FORGET :**

745 Monsieur le Commissaire, pour commencer, nous allons présenter le promoteur.

Parc éolien De Saurel, c'est un projet qui a été initié par la MRC De Saurel. En février 2011, il  
y a eu la création d'une société en commandite Parc pour prendre en charge le projet; la MRC  
Pierre-De Saurel est l'unique commanditaire de Parc.

750 Parc éolien De Saurel, le rôle de la société en commandite Parc, c'est de mener à bien le projet de construction du parc éolien et de gérer l'exploitation du parc pendant sa durée de vie.

755 Ce que cette structure permet, c'est d'avoir un gestionnaire dédié au projet; c'est un gestionnaire qui est en contact direct avec le milieu d'insertion du projet. C'est un projet entièrement sous le contrôle de la MRC, donc quand on parle d'une société cent pour cent (100 %) à commandite, c'est un projet cent pour cent (100 %) communautaire, ça permet le transfert de dividendes à la MRC pour le bénéfice du milieu, projets régionaux ou aux municipalités.

760 Ce projet-là a bénéficié de la collaboration de plusieurs firmes dont les firmes Dessau, LVM, Environnement Illimité, Activa, Arkéos, G.R.E.B.E., Les Consultants SM, Hatch anciennement GPCo, Laboratoires S.M. et GL Hassan.

765 La justification du projet maintenant! Ça part d'une opportunité régionale, une occasion de générer des retombées pour appuyer le développement social et économique de notre MRC. C'est une opportunité de diversifier les sources de revenus pour la MRC qui est une constante, c'est toujours un objectif important au niveau municipal.

770 C'est aussi une opportunité qui est là par le fait qu'il y a eu un troisième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution qui comprend, là, dans ses exigences un maximum de vingt-cinq mégawatts (25 MW) par projet. Il faut que ce soit un projet communautaire; dans ce cas-ci, on le rappelle, il est à cent pour cent (100 %) communautaire. Et dans cet appel d'offres là, ça prévoit aussi le commencement de la livraison à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

775 Depuis le début de ce projet-là, il y a eu des consultations du milieu. Entre autres, en termes d'activités, il y a eu plusieurs séances d'information tenues depuis 2010.

780 Il y a eu des discussions aussi avec le Conseil des Abénakis d'Odanak. Il y a eu signature avec les propriétaires de contrat d'octroi d'option, donc il y a eu beaucoup de discussions avec les propriétaires. Il y a eu l'appui des municipalités de la MRC et d'organisations du milieu.

Par la suite, ce que l'a permis de faire, tout ce processus-là, c'est de faire ressortir quatre (4) principales préoccupations : la qualité du gisement éolien, son financement et le coût du projet, les tarifs payés par Hydro-Québec et enfin sa rentabilité.

785 La description du projet! Ce projet-là doit répondre à des exigences, donc à un contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec Distribution qui a été signé le 17 mai 2011.

Ce que comprend ce contrat, c'est un minimum de soixante pour cent (60 %) de contenu québécois, donc tout ce qui constitue le parc doit être fait de soixante pour cent (60 %) de contenu

790 du Québec. Il faut que ce soit des éoliennes adaptées au froid et à la force des vents observés sur place.

Le budget doit inclure les coûts pour le démantèlement du parc éolien.

795 Il y a une obligation contractuelle de livrer à un minimum de cinquante et un virgule cinq gigawattheures-an (51,5 GWh/an) puis dans le cas de ce projet-ci, le potentiel estimé de production d'énergie est à cinquante-neuf virgule quatre gigawattheures-an (59,4 GWh/an).

800 Il faut aussi respecter le cadre de référence relatif à l'aménagement des parcs éoliens en milieu agricole et forestier d'Hydro-Québec.

805 Les caractéristiques à proprement dit du parc éolien! On parle d'un parc qui a une superficie de cinq point cinq kilomètres carrés (5,5 km<sup>2</sup>), d'une puissance nominale du parc de vingt-quatre virgule six mégawatts (24,6 MW), de douze (12) éoliennes de deux point zéro cinq mégawatts (2,05 MW) chacune qui sont réparties dans trois (3) municipalités, cinq (5) dans la municipalité de Yamaska, quatre (4) dans la municipalité de Saint-Aimé et trois (3) dans la municipalité de Saint-Robert.

810 Ce projet-là se caractérise par le fait qu'il est situé sur des terres privées en milieu agricole, que l'ensemble des éoliennes va respecter une distance minimale de sept cents mètres (700 m) des résidences mais d'ores et déjà, on sait qu'il va y en avoir dix (10) qui vont être situées à plus d'un kilomètre (1 km) des résidences.

815 On parle d'un réseau collecteur souterrain de vingt-cinq (25) kV, de dix kilomètres (10 km) de chemin d'accès en terre privée dont huit kilomètres (8 km) déjà existants; on parle d'un raccordement direct au réseau d'Hydro-Québec Distribution et enfin, il sera prévu un endroit optimal qui ne dérangera pas les usagers du territoire, possiblement une halte avec stationnement pour l'observation des éoliennes.

820 La qualité du gisement! Bien écoutez, il y a eu des campagnes de mesures de vent qui ont cours depuis septembre 2009, puis spécifiquement, ça signifie qu'il y a eu des prises de mesures à toutes les dix (10) minutes depuis quatre (4) ans, des prises de données au niveau des lectures de vent. Tout ça s'est fait par l'entremise de deux (2) études en parallèle qui démontrent le potentiel éolien par des résultats similaires malgré des périodes d'analyse différentes. La première étude a été réalisée par GPCo, maintenant Hatch, et la deuxième étude a été réalisée par GL Garrad Hassan et comme on dit, les résultats concordent.

825

830 Voici rapidement, vous pouvez le voir aussi sur les posters qui sont sur le côté de la salle, le site où on figure les caractéristiques que je viens de vous présenter. Je vais passer rapidement parce que tout au long des audiences, on va avoir la chance d'y revenir avec ces composantes.

835 La technologie utilisée! On parle, le manufacturier c'est Servion, anciennement REpower. Cette compagnie-là a plus de cinq cents mégawatts (500 MW) installés au Québec à l'heure actuelle. Le modèle d'éolienne qui sera utilisé, c'est les MM92 d'une puissance, comme on le disait précédemment, de deux point zéro cinq mégawatts (2,05 MW) par éolienne. La hauteur totale de la base au haut d'une pale sera de cent quarante-six mètres virgule vingt-cinq (146,25 m). La hauteur du moyeu sera de cent mètres (100 m) et le diamètre des pales sera de quatre-vingt-douze virgule cinq mètres (92,5 m).

840 La vitesse de rotation de ces éoliennes seront entre sept point huit (7,8) et quinze (15) tours-minute. Elles pourront démarrer à partir d'un vent de onze kilomètres (11 km) et, pour des raisons de sécurité, lorsqu'il y aura des vents de quatre-vingt-six kilomètres (86 km) et plus, les éoliennes seront arrêtées.

845 Les trois (3) phases du projet! Bien, il y a la phase de construction qui comporte la mobilisation et la démobilitation du chantier, l'aménagement des chemins d'accès, du réseau collecteur et du poste de sectionnement et l'installation à proprement dit des éoliennes.

850 La deuxième phase sera la phase d'exploitation où on prévoit essentiellement l'entretien du parc.

Et en troisième phase du projet, il y aura la phase de démantèlement au bout de sa durée de vie utile.

855 Maintenant, l'évaluation des impacts! Comme vous voyez, la zone de cinq point cinq kilomètres carrés (5,5 km<sup>2</sup>) que je stipulais précédemment, ça concorde précisément au carré que vous voyez sur la carte. Puis pour vous resituer, voici le parc, comment il se situe par rapport à la zone d'étude, là, entre le rang du Bord-de-l'Eau puis le rang Saint-Thomas, avec le rang Thiersant, chemin Brouillard. C'est à peu près, là, la zone qui va être, c'est ce qui compose les éléments de la zone à l'étude, géographiquement.

860

865 Caractéristiques du milieu physique! On est dans les plus belles terres du Québec, tout le monde le sait, donc c'est une terre qui est argileuse, faible capacité portante des sols. Il y a des cours d'eau dans le rayon de l'étude, c'est-à-dire qu'il y a la rivière Yamaska, la rivière Saint-Louis, Petite et Grande décharge Thiersant; évidemment, il y a plusieurs fossés agricoles.



Et on dénote que la qualité des eaux de surface, notamment au niveau de la rivière Yamaska, est très mauvaise.

870 Les caractéristiques du milieu biologique! On parle, dans le secteur d'étude, de présence d'oiseaux aquatiques et d'espèces d'oiseaux de proie et la présence de toutes les chauves-souris retrouvées au Québec.

875 Parmi cette faune présente, il y a la présence de quelques espèces à statut particulier, notamment au niveau des poissons qui se retrouvent uniquement dans la rivière Yamaska, exemple, l'anguille d'Amérique, brochet maillé, chat-fou des rapides, chevalier de rivière.

880 Concernant les oiseaux, on a quelques statuts particuliers là aussi, le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin, l'aigle royal, le quiscale rouilleux et le goglu des prés. Et enfin, au niveau des chauves-souris, il y a sept (7) espèces sur huit (8) qui ont été observées et qui font partie des statuts particuliers.

885 Au niveau des caractéristiques du milieu humain! Bien évidemment, on est dans un milieu fortement agricole, donc il y a l'utilisation agricole des terres. Il y a la présence de porcheries, la présence de sentiers de VTT et de motoneiges, il y a de la chasse à la sauvagine, il y a la présence d'infrastructures de télécommunication.

890 Évidemment, on est dans un secteur dynamique, donc il y a des bruits ambiants, puis on a un paysage qui est typique de la Montérégie, là, la campagne montérégienne.

895 Donc les impacts appréhendés! En phase de construction et de démantèlement, on parle d'émissions de poussière, d'augmentation de l'achalandage sur les voies locales de circulation, augmentation faible du niveau du bruit ambiant, perturbation de la faune, perte de superficie cultivable, toujours pendant les travaux d'un hectare (1 ha) par éolienne, augmentation de l'érosion sur douze hectares (12 ha) de terre agricole puisque pour faire les travaux, il faut décaper les sols, donc le sol va être à nu.

900 Dans les impacts appréhendés pendant que le site va être en exploitation, bien, on parle d'augmentation faible du niveau de bruit ambiant, sous les critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

905 Il y aura évidemment l'insertion de ces éoliennes-là au niveau du paysage puis une perte de superficie cultivable au moment de l'exploitation d'au maximum, selon les éoliennes et leur localisation, de neuf cents mètres carrés (900 m<sup>2</sup>) par éolienne.

910 Les mesures d'atténuation maintenant qui sont prévues! Pendant les travaux, c'est de maintenir les véhicules, la machinerie et les équipements en bon état de fonctionnement, utiliser une signalisation adéquate, assurer la reprise végétale à la fin des travaux, sensibiliser les opérateurs de machinerie à la présence de la faune, puis gérer strictement les plages horaires au niveau du travail.

915 Les mesures d'atténuation pendant les travaux! Je continue, établir un plan de transport et coordonner les travaux avec les autorités, planifier les travaux de concert avec les propriétaires concernés, restaurer les superficies pour la production agricole, installer des barrières à sédiments près des cours d'eau, et limiter le plus possible les empreintes sur le territoire.

920 Surveillance et suivi environnementaux! En complément aux mesures d'atténuation, il y aura un comité de suivi qui sera mis en place par la Société Parc qui s'assurera de suivre l'évolution des éléments suivants : la faune et la flore, ce qu'on a parlé tout à l'heure, les chauves-souris, les oiseaux et aussi l'introduction d'espèces floristiques exotiques envahissantes, c'est important ça pour le monde agricole notamment.

925 Ça va vérifier aussi le niveau sonore, les bruits ambiants, toutes les questions de sol agricole, les plaintes que les gens pourraient formuler à l'égard des travaux, puis de façon plus générale, toutes les préoccupations sociales qui pourraient survenir pendant le chantier.

930 Coûts et retombées économiques! Les revenus totaux seront de deux cent un millions de dollars (201 M\$), les coûts, estimés en juin 2013, seront de soixante-sept millions (67 M\$) et il y a un budget de démantèlement de huit millions (8 M\$) qui est prévu.

935 Les retombées économiques découlant du projet! Les retombées directes au terme du contrat sont évaluées à quarante-huit millions (48 M\$); les retombée indirectes d'environ quinze millions (15 M\$), ce qui comprend un dix millions (10 M\$) en contrats divers, la création de cent (100) emplois pendant la construction et de cinq (5) emplois pendant l'exploitation.

940 L'échéancier! Dans l'échéancier, déjà, il y en a un bout d'entamé, ça a commencé par le dépôt de l'étude d'impact au ministère de l'Environnement en juillet 2013, il y a eu un avis de recevabilité qui a été émis en mars 2014; puis il y a un mois, le 23 avril dernier, on a eu une période d'information et de consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du BAPE qui a été faite, là, et terminée.

945 Nous sommes en ce moment à l'étape des audiences publiques du BAPE, printemps 2014, donc c'est en cours. Et par la suite, ce printemps, viendra l'autorisation, si la Commission de protection du territoire le veut bien, mais il y aura l'autorisation qui est prévue ce printemps de la CPTAQ. Finalisation de la conception et préparation des plans et devis à l'été 2014.

Évidemment, vous comprenez que tout ça est conditionnel, évidemment, à l'acceptation de tous les intervenants dans ce processus-là, donc on prévoit, là, à l'automne 2014 la délivrance du décret du gouvernement.

950 La construction, automne 2014 à automne 2015, donc une année complète, et mise en service du parc, la mise en service du parc et le rodage, octobre et novembre 2015.

Début de la livraison de l'électricité, tel que stipule le contrat avec Hydro-Québec Distribution, 1<sup>er</sup> décembre 2015.

955 Et on parle d'une exploitation de 2015 à 2035, c'est-à-dire sur une période de vingt (20) ans, puis on prévoit un démantèlement en 2036.

Ceci conclut la présentation du projet du promoteur.

960

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc merci monsieur Forget.

965 Nous allons maintenant ouvrir le registre, donc si vous désirez vous inscrire pour poser des questions sur le projet, vous êtes invités à vous inscrire à l'arrière.

Nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes, donc on revient à vingt heures cinq (20 h 05). Merci!

970

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

975

**REPRISE DE LA SÉANCE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

980 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc avant d'inviter les personnes inscrites au registre, nous allons faire une revue des documents qui ont été demandés par la Commission lors des rencontres préparatoires.

985 Certains documents ont été déjà déposés ou vont l'être d'ici peu, donc j'aimerais qu'on énumère les documents qui vont être déposés sur le site Web pour le bénéfice de tout le monde.

Donc je commencerais avec monsieur Fafard s'il vous plaît.

990 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Monsieur le Président, je vais demander à mon collègue, monsieur Aubin parce que c'est lui qui est en charge de tout faire la liste et voir à ce que toutes les parties impliquées lisent les documents, qu'il fasse la liste s'il vous plaît.

995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

1000 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

Alors au niveau des documents qui avaient été demandés, dans un premier temps, il y avait le schéma résumé du statut juridique de la société Parc éolien Pierre-De Saurel. Ça, c'est un document qui a déjà été transmis à la Commission.

1005 Ensuite de ça, au niveau mise à jour du projet, incluant la production annuelle d'électricité, à ce moment-ci il n'y a pas eu de mise à jour de produite, donc c'est pour ça qu'il n'y a pas de nouveaux documents qui ont été déposés.

1010 Au niveau de l'analyse énergétique préliminaire du Parc éolien Pierre-De Saurel, les études de GL Garrad Hassan et également les études de GPCo, on a transmis à la Commission les résumés de ces études de vent là.

1015 Pour ce qui est de la ventilation des coûts des travaux, tout le volet financier, les retombées économiques, on a une présentation qui est préparée à ce niveau-là qu'on va probablement utiliser ce soir, puis on a également déposé celle-ci à la Commission aujourd'hui.

1020

Ensuite de ça, il a été transmis à la Commission un document vendredi dernier qui a été préparé par la firme Dessau qui reprend une série d'éléments que le BAPE avait demandés dont le calendrier détaillé de réalisation du projet, tout le volet caractérisation biophysique de traverse des cours d'eau.

Vous retrouvez également à l'intérieur de ce document-là la cartographie qui a été mise à jour du projet.

1025

Vous retrouvez également des réponses aux demandes que la Commission avait faites, concernant notamment la prise de données pour la zone des chiroptères et également au niveau de l'inventaire archéologique.

1030

Vous retrouvez également à l'intérieur de ce document-là la cartographie de la localisation des postes satellites, Sorel-Sud et Yamaska.

Vous retrouvez également la coupe type, c'est un chemin d'accès, tel qu'il avait été demandé.

1035

On a également transmis à la Commission, vous avez reçu tel que demandé le rapport d'inventaire d'herpétofaune qui avait été préparé le 26 février 2014.

1040

Et s'additionne à cette liste d'informations là, au niveau des présentations, ce qu'on a également déposé aujourd'hui à la Commission, une présentation plus détaillée qui explique la structure de la société en commandite.

1045

Vous retrouvez une deuxième présentation qui fait un état au niveau de l'historique du projet, qui revient notamment au niveau des rencontres qui ont été menées dans la mise sur pied du projet.

Vous avez également une présentation qui traite du volet du comité de suivi qu'on a effleurée dans la présentation.

1050

Il y a également une présentation qui vient détailler un peu plus le concept de fonds régional de développement.

Il y a la présentation qui reprend des éléments au niveau du volet financier.

1055

Et, pour compléter, par rapport à des enjeux un peu plus spécifiques, qu'on n'a pas eu le temps d'adresser nécessairement dans la présentation de vingt (20) minutes, il y a une

présentation complémentaire au niveau du paysage, au niveau des vents, au niveau du bruit, au niveau des aspects territoriaux.

1060 Donc ce sont tous des éléments qui ont été transmis à la Commission, puis dans le fond, ce qu'on propose, c'est qu'à la fin de la soirée de ce soir, en fonction de l'évolution, bien, on vous mettra la liste à jour et ça permettra de s'assurer que tout est bien coordonné.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1065 Parfait, merci beaucoup. Puis aussi, je voulais juste vous dire que la présentation de ce soir doit aussi être déposée.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :**

1070 Oui tout à fait, elle a été faite.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1075 Parfait, merci beaucoup.

Maintenant, du côté des ministères, je commencerais avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

1080 Oui, merci. La Commission nous a demandé de déposer les résultats de suivi du Parc éolien Montérégie. Je cite «si disponibles, notamment ceux concernant les chiroptères et l'avifaune».

1085 Ce sont des résultats de suivi, des rapports de suivi qui ont été préparés par la compagnie Kruger. C'est donc le promoteur du Parc éolien Montérégie.

1090 Les rapports de suivi sont considérés en partie par la compagnie Kruger comme étant confidentiels, certaines de ces données-là, mais ça s'adonne que dans le cadre du décret qui couvrait le Parc éolien Montérégie, il y avait une condition de décret où nous avons obtenu du promoteur qu'il dépose les sommaires de ses rapports de suivi. Et ces sommaires de rapports de suivi seront disponibles dans quelques semaines, dans deux (2) ou trois (3) semaines à peu près, et nous pourrons à ce moment-là les déposer à la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1095

Merci. Donc aussitôt que c'est disponible, vous allez pouvoir nous transmettre ces documents?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

1100

Oui, certainement. Et si vous permettez que je complète, ce sera même disponible sur le site Web de Kruger Énergie Montérégie.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1105

Merci. Monsieur Drouin, est-ce que vous avez des documents de votre côté?

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

1110

Non, il n'y avait aucun document de notre côté.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1115

Monsieur Dion de la MRC de Pierre-De Saurel?

**PAR M. MARIO DION :**

1120

Oui monsieur le Président, au niveau de la MRC, vous aviez demandé, en fin de compte, que le Plan stratégique et dynamique de l'Écocollectivité de Pierre-De Saurel vous soit transmis, c'est fait, en version numérique déjà.

1125

Vous avez demandé également le Plan de conservation et de mise en valeur des boisés, ainsi que le Règlement de contrôle intérimaire régissant la coupe d'arbres et les installations d'élevage. Les versions numériques ont été déjà déposées dans le courant de la semaine dernière, les versions papier ont été déposées ce soir au bureau du registre à l'entrée en début de la réunion.

1130

Au niveau des municipalités, vu que j'agis aussi également comme personne-ressource technique pour les municipalités de Saint-Robert et de Yamaska! Pour Saint-Robert, vous aviez demandé à ce moment-là la version refondue du Règlement de zonage visant les dispositions éoliennes et des zones patrimoniales, ça vous a également été transmis.

1135 La Municipalité vous a transmis de façon un peu plus particulière l'extrait du plan de zonage pour illustrer, en fin de compte, les zones touchées par le projet ainsi que la grille touchant la zone A-327 qui touche d'une façon un peu plus précise le projet du Parc de Saurel.

1140 Au niveau de la Municipalité de Yamaska, la Municipalité vous a transmis, en fin de compte, une version refondue du Règlement de zonage visant les dispositions sur la zone patrimoniale et également le volet projet éolien, et également transmis, pour vous localiser la zone patrimoniale du rang Saint-Louis, l'extrait des orientations 1984 du ministère des Affaires culturelles, pour vous illustrer la position, parce qu'en fin de compte, c'est le seul document le plus précis qui vous illustre à quel endroit qu'elle est identifiée, parce qu'elle n'est pas si bien identifiée au niveau de la cartographie municipale.

1145 Et enfin, une dernière chose qui vous a été transmise, ce sont les grilles concernant les zones agricoles du secteur visé. Donc l'ensemble des documents ont été remis.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1150 Parfait, merci beaucoup. Monsieur Scully d'Hydro-Québec?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

1155 Oui monsieur le Président. La Commission demandait à Hydro-Québec Distribution de lui fournir les documents suivants! Donc premièrement, le document d'appel d'offres A/O 2009-02, l'original et ainsi que ses addenda, il y a eu huit (8) addenda.

1160 Vous avez aussi demandé le cadre de référence relatif à l'aménagement des parcs éoliens en milieu agricole et forestier, la version 2007 et la version 2013 qui a été mise à jour en octobre 2013 passé pour l'appel d'offres en cours.

Et aussi une copie du contrat d'approvisionnement d'électricité entre Hydro-Québec Distribution et la MRC de Pierre-De Saurel.

1165 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Madame Simard.

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

1170 Oui monsieur le Président. La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 sera déposée ce soir ou demain matin en format électronique. Merci.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

1175 Madame Beaudoin, de votre côté, est-ce que vous avez des documents à nous déposer pour l'instant?

**PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

1180 Non, pas pour le moment.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1185 Monsieur Drapeau?

**PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

Non plus, aucun document à déposer.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1190  
1195 Merci. Donc tous ces documents-là vont être déposés au fur et à mesure sur le site Web du BAPE et ça va être comme ça tout le long de l'audience. Donc il va y avoir des documents qui vont s'ajouter au fur et à mesure. Donc vous pouvez consulter le site pour voir les nouveaux documents qui s'ajoutent pour le présent projet.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
FERNAND GIGNAC**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1200  
1205 Donc j'inviterais maintenant notre premier participant de ce soir, monsieur Fernand Gignac à s'avancer.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

1210 Rebonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1215 Juste un petit rappel! Donc deux (2) questions par intervention, ensuite vous pouvez aller vous réinscrire pour d'autres questions supplémentaires, comme vous voulez. Donc on commence par deux (2) questions pour donner la chance à tout le monde de passer ce soir.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

1220 S'il y a une question qui se rattache à la deuxième qui fait un groupe, on peut pas les poser ensemble?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1225 On va commencer, puis on va voir, on va s'ajuster au fur et à mesure. Mais vous comprenez un peu le principe, c'est qu'on ne veut pas qu'il y ait trop de questions, pour qu'on puisse passer beaucoup de monde dans la soirée.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

1230 OK. Ça veut dire qu'il peut arriver trois (3) questions du même sujet, puis ça fait là-dedans?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1235 On va voir.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1240 On va commencer comme ça. Allez-y, je vous écoute.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

1245 Monsieur le Commissaire, j'aimerais savoir si la MRC a conclu le financement des cinquante millions (50 M\$) à l'heure actuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1250

Parfait. Donc au niveau de la MRC, monsieur Dion, je sais pas si vous êtes en mesure de répondre à cette question-là?

**PAR M. MARIO DION :**

1255

Je peux pas vous répondre à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1260

Dans ce cas particulier, on a actuellement le promoteur qui est la société en commandite, on a le directeur général de la Société et de la MRC qui se trouve à être la même personne, donc monsieur Boisvert, je vais vous demander, en tant que directeur général de la MRC, de répondre à la question du financement, par rapport à la question de monsieur Gignac.

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

1265

Bonsoir. La MRC a complété sa part de financement dans le projet, soit le dix-sept point sept vingt-cinq millions (17,725 M\$). Nous avons reçu l'autorisation du ministre d'emprunter cette somme qui sert à la mise de fonds.

1270

Pour ce qui est de l'excédent, c'est une responsabilité de Parc éolien de trouver son financement, et Parc discute présentement avec les financiers, avec des financiers, pour obtenir les meilleures conditions pour un prêt, pour compléter le financement du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1275

Actuellement, donc si je comprends bien, puis là, ma question va s'adresser à monsieur Fafard ce coup-là pour la suite!

Monsieur Fafard, pour ce que je comprends, c'est que le cinquante millions (50 M\$) actuellement, il est en négociations, donc il n'y a pas d'institution qui vous a donné un principe de financement jusqu'à maintenant?

1280

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1285

Oui. Lorsque c'est la MRC qui pilotait le projet pour présentation d'un dossier à Hydro-Québec en juillet 2010, on a eu deux (2) lettres d'intention de financement de Desjardins et Banque Nationale.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1290

Pour le cinquante millions (50 M\$)?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1295

Pour l'excédent, le cinquante millions (50 M\$), c'était pas cinquante millions (50 M\$) à l'époque, il faut pas oublier. On s'en allait avec des éoliennes à hauteur de quatre-vingts mètres (80 m) à l'époque, donc c'était un peu plus bas, l'évaluation des coûts.

1300

Depuis qu'on a signé le contrat, c'est Parc éolien et actuellement, comme disait monsieur Boisvert, nous sommes en négociations, il y a trois (3) financiers actuellement qu'on négocie, il y en a peut-être un quatrième qui va se rajouter.

Et le résultat, on prétend d'être capable de finaliser ça soit fin juin ou début juillet.

1305

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Scully, pour Hydro-Québec, est-ce que dans l'appel d'offres, dans le contrat d'approvisionnement, est-ce qu'il y a des exigences par rapport au financement, par rapport au délai?

1310

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

1315

Monsieur le Président, concernant le côté participation de la communauté à la capitalisation du projet, il y avait des exigences qui provenaient justement des décrets du gouvernement, des décrets de préoccupation. C'étaient des minimums. C'était un minimum de trente pour cent (30 %) de participation à la capitalisation.

1320

Dans le cas du projet Parc éolien, si vous me permettez de me référer au contrat d'approvisionnement qui est public, on a un article, l'article 24.7, «Capitalisation et contrôle du Parc éolien», donc à cet article, c'est les engagements que le promoteur a pris envers Hydro-Québec Distribution pour le respect de la capitalisation et du contrôle du Parc éolien :

1325

«Le fournisseur s'engage à ce que la participation de la communauté – donc le Parc éolien – à la capitalisation et au contrôle du parc éolien soit de cent pour cent (100 %) pour la capitalisation et cent pour cent (100 %) pour le contrôle du parc éolien.»

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais en termes de preuve, est-ce qu'ils doivent vous fournir une preuve de financement?

1330

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Non monsieur le Président. Pas au niveau des preuves.

1335

La chose, qu'est-ce qui est demandé au contrat aussi, c'est que s'il y a une cession ou une aliénation des droits du parc éolien, ils doivent venir voir Hydro-Québec Distribution pour demander l'autorisation de faire ce droit-là, étant donné que c'est comme un droit hypothécaire à ce moment-là.

1340

**PAR LE PRÉSIDENT :**

OK, merci. Monsieur Gignac.

1345

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Les institutions financières demandent maintenant de nouvelles analyses faites par différents professionnels, et qui sont ces professionnels?

1350

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1355

Monsieur le Président, on n'a aucun contrôle là-dessus. C'est chaque institution financière qui nomme ses professionnels pour faire la vérification diligente, le "due diligence" qu'on dit souvent en anglais.

Donc la vérification diligente va être faite par les financiers eux-mêmes.

1360

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans le cas d'un projet comme celui-là, est-ce que par exemple, ils vont vous demander d'avoir toutes les autorisations environnementales par exemple avant de financer?

1365

Est-ce qu'il va y avoir des exigences que déjà vous connaissez et que vous pouvez nous dire?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1370

Évidemment, oui, il va y avoir une exigence que si l'accord de principe est acquis, que la CPTAQ, qu'on ait l'autorisation de la CPTAQ, que nous ayons le décret gouvernemental.

1375

Parce que si on n'a pas de décret, il n'y aura pas d'engagement de débours, parce que le financier va déboursier lorsque tout va être autorisé, lorsqu'il va y avoir des avancements de travaux.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1380

Puis en termes de garantie, est-ce qu'il y a des choses qu'ils vous ont demandées jusqu'à maintenant?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1385

Jusqu'à maintenant, ce qu'on discute, c'est que le parc est en garantie.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1390

Donc, le parc, les éoliennes sont en garantie?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1395

Oui. Parce qu'il faut pas oublier que Parc éolien appartient, c'est une société qui appartient à cent pour cent (100 %) à la MRC.

Donc on parlait tantôt du contrat, il n'y a pas d'autres entreprises. Donc le capital-actions est détenu par cent pour cent (100 %), et le financement autre que la mise de fonds, bien, c'est un financement normal de toute entreprise.

1400

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gignac.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

1405

Les nouvelles analyses, ce serait quoi les nouvelles analyses?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1410

Répétez votre question, parce que j'ai mal compris.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

1415

OK. Les institutions financières demandent maintenant des nouvelles analyses. Les nouvelles analyses, c'est sur quoi?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1420

Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez répondre?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1425

Ils vont tout simplement analyser les documents, évidemment tous les documents qui ont été faits, complets, pour les rapports complets pour l'analyse de vent, parce que le gisement de vent, c'est tributaire du revenu.

Et ils vont analyser le contrat évidemment avec Hydro-Québec, ça, c'est normal.

1430

Et ils vont analyser nos options d'octroi avec tous les propriétaires terriens. Ils vont examiner un peu les obligations qu'on s'est engagé, prévues, environnementales, parce que ça l'a une influence sur le coût.

1435

Ils vont examiner également le contrat qu'on tentait de finaliser, il est pas tout à fait signé, mais c'est presque, avec Servion ou REpower. Alors c'est eux qui vont faire les analyses des documents qu'ils vont nous demander.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1440

Est-ce que, par exemple, la question du fonds de démantèlement, ça fait partie aussi des éléments qu'ils vont regarder? Le fait que vous devez préparer un fonds à partir de la dixième année pour le démantèlement futur?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1445 Autant l'appel d'offres que le contrat prévoient qu'à partir de la onzième année, un promoteur doit commencer à se créer un fonds de démantèlement. Écoutez, la question, on n'est pas rendu là dans la négociation. On a dit oui, on a un fonds de prévu.

1450 Mais il n'y a personne qui nous a demandé d'analyses plus approfondies. Oui, il est là, on a un fonds de prévu à partir de la onzième année jusqu'à la vingtième année.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1455 Merci.

---

**YANICK CAISSE**

1460 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais maintenant monsieur Robert Dupont.

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

1465 J'aimerais passer mon tour s'il vous plaît.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1470 Est-ce que vous revenez plus tard?

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

1475 Je vais refaire mes idées.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

OK, je vous rappelle après le prochain participant, parfait.

1480 Monsieur Yanick Caisse s'il vous plaît.



**PAR M. YANICK CAISSE :**

Bonsoir.

1485

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

1490

**PAR M. YANICK CAISSE :**

Moi, j'aimerais savoir qui sont les instigateurs du projet et pourquoi communautaire?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1495

Vous dites les instigateurs du projet?

**PAR M. YANICK CAISSE :**

1500

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard.

1505

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bien, les instigateurs du projet, c'est le Conseil des maires de la MRC. Et le promoteur, c'est la MRC qui a répondu à un appel d'offres d'Hydro-Québec.

1510

Hydro-Québec, en décembre 2010, a retenu l'offre parmi une quarantaine; et à partir de là, la MRC s'est créée, tel qu'il était annoncé – lorsqu'on a répondu à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, on a tout expliqué le cheminement qu'on devait faire, et la MRC a créé la Société en commandite Pierre-De Saurel, Parc éolien Pierre-De Saurel, et le contrat a été signé en mai 2011 par la Société Parc éolien Pierre-De Saurel.

1515

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc là, dans le fond, ce que vous nous dites, c'est qu'au départ, c'est la MRC qui a initié le projet – en fait le Conseil des maires qui a pris la décision avec le préfet d'aller de l'avant avec le projet, de répondre à l'appel d'offres?

1520

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1525 Et ils ont décidé de répondre à l'appel d'offres de, je ne sais plus si c'est le 30 avril ou le 1<sup>er</sup> mai 2009, mais en tout cas, de répondre à cet appel d'offres là précis qui est un appel d'offres de deux cent cinquante mégawatts (250 MW) communautaire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1530 Puis une fois que ça a été obtenu puis que ça a été entériné par la Régie de l'énergie et tout ça, donc là, vous avez créé la société en commandite?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1535 Oui, exactement, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1540 Donc là, à ce moment-là, on a un conseil d'administration, il y en a un nouveau sur la société en commandite qui n'est pas nécessairement les maires de la MRC, c'est distinct?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1545 Il a été décidé, c'était écrit dans notre soumission – notre soumission, je me l'approprie! – c'est la MRC, de créer une société en commandite gérée par cinq (5) administrateurs.

1550 On a dit cinq (5) administrateurs, il y a une personne du milieu agricole, une personne du milieu des affaires, une personne du milieu public, c'est au civil, tu peux l'appeler ainsi, deux (2) maires du Conseil des maires. Et ces cinq (5) personnes-là sont nommées par le Conseil des maires de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1555 OK.

**PAR M. YANICK CAISSE :**

1560 Je regrette, ça répond pas à ma question. Je veux savoir qui sont les instigateurs. C'est pas la MRC, c'est qui la première personne qui a pris le téléphone, qui a dit, on va s'asseoir, genre, avec les maires?

C'est qui le premier qui a pris le téléphone, qui a dit, on va aller dans ce projet-là? Je veux savoir c'est qui. C'est ça la question. C'est qui la personne?

1565 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez répondre à ça?

1570 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Écoutez, non. Il y a un acétate qui a été préparé là-dessus sur l'historique que monsieur Boisvert a préparé, ça a commencé, je sais très bien, ça a commencé, il y avait un projet d'installer des turbines au barrage de Saint-Ours-Saint-Roch, parce qu'il y avait un appel d'offres à l'époque d'Hydro-Québec.

1575

Il y a une étude préliminaire qui a été faite, je vous donne ça de mémoire, et une étude préliminaire démontrait que par rapport au prix offert, c'était pas rentable. Donc ça a été, excusez l'expression, le rapport a été tabletté. Mais c'est une initiative des maires.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais dans le fond, la question que monsieur veut connaître, par exemple quand il y a eu, j'imagine qu'il a dû y avoir une résolution de Conseil à la MRC disant, bien, on veut démarrer un projet, donc il y a quelqu'un qui a dû amener l'idée à la table du Conseil. C'est ça que vous voulez savoir, en fait?

1585

**PAR M. YANICK CAISSE :**

Je veux savoir qui qui était là au départ, puis qui qui a décidé d'aller de l'avant avec ce projet-là, de mobiliser les maires et la MRC pour aller en appel d'offres.

1590

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais peut-être poser la question à monsieur Boisvert comme DG de la MRC!

1595

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

Oui, merci. Tout a commencé, dans le fond, avec la venue de l'adoption par le gouvernement de la Loi sur les compétences municipales. Cette loi-là donnait le pouvoir aux MRC et aux municipalités de développer un volet entrepreneurial.

1600

Puis c'est suite à l'adoption de cette loi-là que le Conseil de la MRC, dans sa volonté, on l'a mentionné tantôt dans notre présentation, de diversifier les revenus, qu'ils ont analysé les diverses possibilités.

1605

Dans un premier temps, on l'a fait pour une centrale hydroélectrique, comme monsieur Fafard disait, le long de la rivière Richelieu. Les conclusions n'ont pas été bonnes pour le projet.

Alors on a mis de côté ce dossier-là.

1610

L'année d'ensuite, on a consulté le ministère des Richesses naturelles, et puis ils nous ont fait part de l'appel d'offres qui s'en venait. On a commencé à regarder ça aussi.

Le Conseil des maires a mandaté par résolution un consultant pour faire une étude de préfaisabilité.

1615

L'étude de préfaisabilité était concluante en autant que le prix versé par Hydro-Québec était supérieur, je le dis de mémoire, à onze sous et demi du kilowattheure (11 ½ ¢/kWh). Ce qui n'était pas le cas à ce moment-là.

1620

Donc le Conseil des maires, encore une fois, a mis de côté le dossier et au printemps 2009, Hydro-Québec a annoncé un nouveau tarif offert dans l'appel d'offres de 2009-02 et, à ce moment-là, le Conseil de la MRC, encore une fois, a dit oups!, bien regarde, si le prix est à douze sous et demi (12 ½ ¢/kWh), c'est plus haut que onze cents (0,11 \$/kWh) ou onze cents et demi (0,11 ½ \$/kWh) d'avant, que nos consultants nous avaient dit, alors à ce moment-là, on a réévalué la situation, et le dossier était intéressant et concluant dans un premier temps.

1625

Donc on a approfondi le dossier, toujours le Conseil des maires qui décidait, d'approfondir le dossier et, si besoin est, d'aller jusqu'à présenter une soumission à Hydro-Québec.

1630

Ce qui a été fait avec l'analyse, les diverses analyses qui ont été faites par les consultants au dossier.

Donc ça s'avérait concluant, pour le 6 juillet 2010, le Conseil de la MRC a présenté une soumission dans le cadre de l'appel d'offres, ça résultait d'une démarche d'un an et quelque à partir du moment, du printemps 2009, pour approfondir le dossier.

1635

On a vu tantôt qu'on a commencé à prendre des mesures de vent en août 2009, et donc, on a cumulé suffisamment de données pour satisfaire aux exigences d'Hydro-Québec. Donc notre potentiel des vents, on avait un bon inventaire.

1640

Ça fait que je vous explique le contexte d'où origine la volonté du Conseil, dans le fond, de diversifier les revenus.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais monsieur Boisvert, je pense que la question de monsieur Caisse, c'est de savoir, est-ce qu'il y a une municipalité qui a pris les devants dans les douze (12)? C'est un peu ça, dans le fond, que vous voulez savoir?

1650 **PAR M. YANICK CAISSE :**

Oui, c'est sûr qu'il y a un "leader".

1655 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'idée est venue, qui a dit à un moment donné, bien écoutez, on va participer à cet appel d'offres là?

1660 La question est de savoir, est-ce que c'est secret, est-ce que c'est un secret de dire s'il y a une Municipalité qui a dit, bien moi, ça pourrait être intéressant à regarder, puis là, ça a commencé et on a dit OK, on regarde ça ensemble, puis on s'entend, puis il y a une résolution commune de dire, on va de l'avant?

1665 Est-ce qu'il y a quelqu'un ou une Municipalité qui a dit, bien, ce serait intéressant pour examiner ça?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

1670 Moi, je vous dirais que c'est davantage au niveau du Conseil de la MRC. Donc c'est des individus, c'est les maires.

1675 Je me rappelle pas qu'il y ait eu une Municipalité qui a demandé officiellement à la MRC d'explorer ça. C'est davantage dans le contexte de la Loi sur les compétences. Il y a un maire ou deux (2) ou trois (3) qui ont amené le dossier à la MRC, probablement le maire de Sorel-Tracy à l'origine, qui était un de ceux-là. Il voulait, on était à la recherche de diversification des revenus.

1680 À un moment donné, c'est toujours les quotes-parts, pour une MRC, c'est toujours les quotes-parts, ce qui se traduit en taxes par après.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Caisse!

1685 **PAR M. YANICK CAISSE :**

L'autre question, pourquoi ne pas vendre les actions à ceux qui croient au projet, plutôt que de l'imposer à la population?

1690 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard.

1695 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Pour répondre à l'appel d'offres, l'appel d'offres était quand même assez rigide. Tantôt, monsieur Scully d'Hydro-Québec mentionnait que pour que ce soit un projet communautaire, il fallait qu'il y ait au minimum trente pour cent (30 %) d'équité de la communauté. La communauté pouvait être une MRC, un regroupement de municipalités, une municipalité, c'était ça qui était défini dans le cadre de l'appel d'offres.

1700 Ensuite, lorsqu'on analyse l'appel d'offres, c'était pas nécessairement sur le prix de douze point cinq sous (12,5 ¢/kWh) à l'époque en dollars 2009, c'était sur un pointage. Plus la communauté était participante, plus il y avait de points.

1705 Alors lorsqu'on regarde, comme n'importe quelle entreprise, entrepreneur qui regarde une soumission, bien, s'il veut soumissionner, c'est parce qu'il veut la gagner, bien, on regarde les points pertinents, les meilleurs points pour la gagner.

1710 Donc ça, j'ai participé avec monsieur Boisvert là-dessus, expliqué tous les aboutissants, et les maires ont décidé, ils ont dit, on y va en communautaire à cent pour cent (100 %). Donc cent pour cent (100 %), c'est la MRC qui prend charge de l'ensemble du projet, c'est ce qui a donné le maximum de points.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour cet item-là dans l'appel d'offres. Mais est-ce que vous avez, j'imagine tout au long du processus, examiné, dire, est-ce qu'on s'allie avec une entreprise privée ou avec un fournisseur, est-ce que ce sont des choses qui ont été discutées tout le long de votre processus?

1720

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

Oui effectivement, monsieur le Président. Écoutez, c'était, encore une fois dans l'obligation, on devait soumissionner avec un fabricant dûment autorisé par Hydro-Québec.

1725

Et là-dessus, il y a eu des négociations, on a même eu des démarches aux Affaires municipales. À l'époque, le ministre Lessard, on a eu l'autorisation de négocier avec trois (3) fournisseurs, de gré à gré, qui étaient General Electric, Énercon et REpower aujourd'hui Senvion, qui sont des fabricants allemands approuvés par Hydro-Québec.

1730

Après ça, il y a eu des négociations de prix.

Et on a soumissionné, on s'est allié avec Senvion pour présenter le projet à Hydro-Québec.

1735

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Scully d'Hydro-Québec, dans les deux cent cinquante mégawatts (250 MW) qui ont été lancés en appel d'offres, est-ce qu'il y a d'autres MRC ou d'autres projets cent pour cent (100 %) communautaires qui ont été présentés dans ce cadre-là?

1740

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Monsieur le Président, dans le cadre de l'appel d'offres du deux cent cinquante mégawatts (250 MW), le seul projet cent pour cent (100 %) communautaire qui a été présenté, c'est celui de la MRC de Pierre-De Saurel, je peux vous le confirmer.

1745

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis dans les autres cas, c'est quoi normalement?

1750

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

C'est une participation qui variait du minimum, parce qu'il fallait avoir atteint le seuil minimum de trente pour cent (30 %) au niveau de contrôle et de capitalisation. Il y a eu des participations à cinquante pour cent (50 %) et plus.

1755

Vous pouvez voir l'ensemble des contrats qui ont été retenus, ça varie entre trente (30 %) et cent pour cent (100 %).

1760

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis tantôt, monsieur nous disait qu'il y avait un pointage pour une proposition où c'était cent pour cent (100 %) communautaire, ça pouvait représenter quoi sur le nombre de points global, disons sur les cent (100) points?

1765

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

En fin de compte, dans les exigences qu'il y avait à l'appel d'offres, bon, le trente pour cent (30 %), tout ce qui était au-dessus du trente pour cent (30 %), Hydro-Québec donnait un ratio de points, que si c'était cent pour cent (100 %), ils obtenaient le maximum des points à ce moment-là qui étaient prévus à la grille de pondération.

1770

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1775

Est-ce que vous vous souvenez du nombre de points qui étaient accordés pour cet item-là?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Pour la participation, c'était six (6) points.

1780

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Six (6) points sur le total?

1785

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Sur le total de cent (100).

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1790

Merci.

**PAR M. YANICK CAISSE :**

1795

Merci.

---



1800

**ROBERT DUPONT**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Robert Dupont.

1805

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

Merci pour la permission de m'exprimer, à tous. Je m'adresse, si vous me le permettez, à la MRC.

1810

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, vous vous adressez à moi pour commencer, puis après ça, on verra à qui.

1815

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

D'accord. Messieurs de la MRC, avez-vous conscience que vous demandez au Gouvernement et à Hydro-Québec de payer pour de l'électricité qui occasionne déjà une perte pour les citoyens québécois, perte qui se chiffre à un milliard de dollars (1 G\$)?

1820

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dupont, juste vous dire qu'on ne doit pas faire de préambule, ni votre opinion. On essaie d'aller à la question ce soir. Puis le 17 juin, là, on va vous entendre sur votre opinion.

1825

Donc on essaie d'aller à la question, moins sur votre opinion.

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

OK. Si je demande de savoir s'ils connaissent...

1830

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui monsieur, vous pouvez y aller.

1835

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

À cause de ce surplus d'électricité de trente térawatts (30 TW), savez-vous que le rapport du Comité sur les enjeux énergétiques du Québec recommande de cesser tout ajout de production d'électricité, quelles que soient la nature, la méthode de production? Merci.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais avant de poser la question à la MRC, je vais plutôt la poser à madame Simard du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

1845 **PAR Mme LOUISE SIMARD :**

Merci monsieur le Président. Pour remonter un petit peu dans l'historique, on se souvient qu'en 2003 a été lancé le premier appel d'offres pour l'énergie éolienne de mille mégawatts (1000 MW).

1850

En 2005, a été lancé le deuxième appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW).

1855

Ensuite, il y a eu une consultation pour la Stratégie énergétique 2006 à 2015. Et il y a eu de vastes consultations partout au Québec, et plusieurs intervenants ont demandé au Gouvernement de poursuivre dans le développement éolien, pour différentes raisons.

1860

Dans sa stratégie énergétique, le Gouvernement a pris l'engagement de mener à terme les deux (2) appels d'offres qui avaient déjà été lancés, et de lancer un nouvel appel d'offres de cinq cents mégawatts (500 MW), d'une part deux cent cinquante mégawatts (250 MW) pour les communautés autochtones et, d'autre part, deux cent cinquante mégawatts (250 MW) pour les régions.

1865

Donc, monsieur le Président, il faut savoir que c'était une volonté gouvernementale de poursuivre le développement de l'éolien, en partie aussi pour les retombées économiques que ça a dans toutes les régions du Québec, mais particulièrement dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et dans la MRC de Matane qui ont été les régions désignées pour le développement de l'industrie manufacturière éolienne.

1870

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Là, vous dites que la stratégie termine en 2015, est-ce qu'il y a une nouvelle stratégie en préparation? Où c'en est au niveau de ce type de document?

1875

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

Il y a effectivement une politique énergétique qui était dans l'air, va-t-elle se poursuivre, on le saura bientôt. Il y a eu le lancement d'un autre appel d'offres d'énergie éolienne, cette fois-ci de quatre cent cinquante mégawatts (450 MW). Donc ce fut le quatrième appel d'offres, en 2013.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y en a un autre qui s'en vient prochainement ou c'est terminé avec celui-ci?

1885 **PAR Mme LOUISE SIMARD :**

Ce qui a été annoncé pour l'instant, c'était le quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) d'appel d'offres. Donc non, après ça, il n'y a pas eu d'engagement clair du Gouvernement.

1890 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pas pour l'instant. Est-ce que vous voulez que je voie du côté de la MRC?

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

1895 Non. Je veux juste mentionner que le rapport a été construit en 2013 et remis au début de janvier 2014.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1900 Mais ce qu'on comprend, c'est que dans le fond, bien, je veux pas répéter pour madame, mais c'est une stratégie qui a été élaborée entre 2006 et 2015, et l'appel d'offres a été lancé en 2009, monsieur Scully?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

1905 Oui, l'appel d'offres qui concerne Pierre-De Saurel a été lancé en 2009 et s'est terminé en 2010.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1910 Mais je vais aller voir du côté de la MRC voir si, de votre côté, vous avez des choses à ajouter à cette information-là?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

1915 Non. Sauf que nous avons répondu à l'appel d'offres de 2009. Nous avons signé un contrat avec Hydro-Québec. Nous avons des obligations contractuelles et on se gouverne en conséquence.

1920

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, ça va?

1925

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

Merci beaucoup.

1930

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

---

**DAVID FORCIER**

1935

**PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appellerais maintenant monsieur David Forcier.

1940

**PAR M. DAVID FORCIER :**

Bonsoir.

1945

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

1950

**PAR M. DAVID FORCIER :**

J'aimerais y aller d'une question un peu technique pour commencer, tandis qu'il est encore un peu tôt.

1955

On a parlé d'une production annuelle, bien en fait, pour reprendre les chiffres, d'environ cinquante gigawatts par heure par an (50 GWh/an). J'aimerais savoir un peu à quoi ça correspond comme mesure et comment on peut y arriver avec une production d'un parc d'environ vingt-quatre mégawatts (24 MG), le gigawatt étant mille mégawatts (1000 MG)?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1960 On parle d'une production annuelle à ce moment-là?

**PAR M. DAVID FORCIER :**

1965 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc monsieur Fafard, si vous pouvez nous résumer?

1970 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Parce que là, la question, monsieur le Président, je pense qu'on mêle la puissance et la production.

1975 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc expliquez-nous la différence.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1980 La puissance, c'est vingt-quatre point six mégawatts (24,6 MW). La production, c'est le nombre d'heures qu'on va produire du wattage, de l'énergie. Donc on prétend qu'on va produire cinquante-neuf point quatre gigawattheures (59,4 GW/h) par année.

1985 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est en fonction de l'utilisation de l'éolienne, sur un rendement d'éolienne?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

1990 Exactement. C'est le parc éolien, bon, c'est l'étude de GL Garrad Hassan, on vous a déposé un résumé assez complet à cet effet des résultats, parce que c'est plus que ça, on enlève la sécurité pour les arrêts et l'entretien, etc.

1995 On a calculé qu'il restait une production moyenne sur vingt (20) ans de cinquante-neuf point quatre gigawattheures (59,4 GW/h) par an.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2000 Et ça, c'est basé sur des vents de six virgule trois mètres-seconde (6,3 m/s), si je ne me trompe pas?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2005 Bien, on a des vents qui tournent alentour de six point deux (6,2 m/s), six point trois mètres-seconde (6,3 m/s) en moyenne.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2010 Puis ça, c'est à cent mètres (100 m) de hauteur?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2015 À cent mètres (100 m) de hauteur.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2020 Puis c'est basé sur un facteur, pour arriver à ce calcul-là, un facteur d'environ vingt-huit pour cent (28 %) d'utilisation?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2025 C'est ça. Il y a une nuance, monsieur le Président. C'est que l'éolienne, on disait tantôt à trois mètres-seconde (3 m/s) ou onze kilomètres-heure (11 km/h), elle commence à tourner, mais elle n'est pas à sa pleine puissance.

C'est un peu comme un moteur, on accélère. Elle tourne, mais elle n'est pas à sa pleine puissance.

2030 Donc le vingt-sept pour cent (27 %), on va arrondir, c'est l'équivalent, c'est comme si les éoliennes produisaient à cent pour cent (100 %) l'énergie du vingt-quatre point cinq (24,5 MW), mais juste pendant vingt-sept pour cent (27 %) du temps d'une année. Il y a huit mille trois cent quelque heures dans une année, donc c'est comme si elle tournait à peu près le quart de ça. C'est l'équivalent.

2035

Mais il faut faire attention, c'est plus que ça. L'utilisation, selon le rapport de GL Hassan, le pourcentage d'utilisation totale va être d'au-delà de quatre-vingts pour cent (80 %), que les éoliennes vont tourner, mais pas nécessairement à pleine puissance, comme je disais tantôt.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis le contrat, en fait, lui, il est prévu à cinquante et un virgule quatre (51,4 GWh), je pense?

2045 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Cinquante et un virgule cinq gigawattheures-année (51,5 GWh/an) qu'on doit produire à Hydro-Québec, c'est dans le contrat.

2050 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis ce que vous prévoyez avoir avec le Parc, c'est cinquante-neuf virgule quatre (59,4 GWh)?

2055 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2060 Et ça, est-ce que ce rendement-là, cinquante-neuf virgule quatre (59,4 GWh), bon, les premières années, on peut penser que oui, tout est neuf, la machinerie est neuve, est-ce qu'avec le temps, on conserve toujours ce même rendement là ou si ça peut diminuer avec le temps?

2065 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Écoutez, monsieur Tremblay peut-être pourrait expliquer plus en détails, mais il y a un paquet de facteurs qui sont tenus en compte, l'usure, l'entretien, les pertes de temps pour, mettons, moduler certaines mesures environnementales, etc.

2070 Parce que l'énergie brute, c'est au-delà de soixante-douze gigawattheures (72 GWh) année moyenne, et on n'en retient que cinquante-neuf point quatre (59,4 GWh) qui tient compte de tous ces facteurs-là pendant la durée du contrat.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2075

Parfait. Monsieur Tremblay.

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

2080

Tout d'abord, je voudrais souligner à monsieur le Commissaire que malheureusement, il y a une coquille qui s'est glissée dans cet acétate. On devrait lire, au quatrième point, «Obligations contractuelles de livraison à cinquante et un virgule cinq gigawattheures (51,5 GWh) par an». Donc on enlève la première barre oblique. Ce ne sont pas des gigawatts par heure par an.

2085

La même chose pour la cinquième ligne.

Pour donner une explication succincte sur la question posée, comment on fait pour arriver à cinquante-neuf point quatre gigawattheures (59,4 GWh) par année! On fait tout simplement l'équation suivante!

2090

Dans vingt-quatre point six mégawatts (24,6 MW) de capacité totale installée, donc vingt-quatre point six (24,6 MW) multiplié par huit mille sept cent soixante (8760) heures par année, et multiplier le tout par vingt-sept point six pour cent (27,6 %), va donner exactement le chiffre indiqué sur l'acétate.

2095

Et ensuite, pouvez-vous s'il vous plaît répéter la question qui s'adressait à moi en deuxième?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2100

Bien, c'est un peu ça. Monsieur Fafard, je pense, a expliqué brièvement les facteurs.

C'est qu'il y a plusieurs facteurs, je disais, dans le fond, on a ce rendement-là au début, quand on commence, quand la machinerie est neuve, est-ce qu'on peut s'attendre à la même chose dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans ou si, avec le temps, il y a une perte, il y a moins de rendement par rapport aux éoliennes?

2105

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Bien entendu, c'est difficile, monsieur le Commissaire, de savoir qu'est-ce qui va se passer sur une aussi longue durée de temps, puisque les éoliennes modernes de cette taille, il y a eu une évolution très rapide de la technologie au cours des dernières années, quoique cette évolution-là s'est faite par incrément sur des technologies existantes. Donc on ne s'attend pas à ce qu'il y ait

2110



une différence entre les éoliennes qu'on appelle modernes avec celles d'il y a plus de quelques années.

2115

Et pour répondre à la question, le changement, il y a eu des hypothèses qui ont été formulées par GL GH sur l'évolution de la performance des équipements au cours de leur durée de vie, au meilleur de la connaissance de GL GH à ce moment-là, basées sur l'expérience acquise sur plusieurs milliers d'éoliennes en service.

2120

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis ça donne quoi pour le projet actuellement, est-ce qu'on reste dans le même pourcentage, dans les mêmes quantités, ou si ça diminue beaucoup?

2125

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Non, ce sont des machines qui sont très fiables. Le manufacturier a quand même une assez longue, je dirais même une longue expérience avec cette technologie-là.

2130

Pour les premières années, il y a même un rendement, une disponibilité de l'équipement qui est garantie à quatre-vingt-dix pour cent (90 %), ce qui signifie que pour quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du temps, l'équipement est prêt à produire de l'énergie si le vent le permet.

2135

Et par la suite, on verra qu'est-ce qui va se produire, mais on peut certainement poser l'hypothèse suivante! Comme le site du Parc éolien Pierre-De Saurel n'est pas exposé à des conditions extrêmes de vent, c'est plutôt un site tranquille, autant au niveau de la vitesse moyenne du vent, de la turbulence et des autres conditions météorologiques, telles que la formation de glace ou encore de température, donc dans aucun de ces paramètres, le site peut être classé comme extrême, donc on peut facilement poser l'hypothèse que les équipements ne seront pas soumis à une usure prématurée. Et on pourrait même aller jusqu'à dire qu'ils seront soumis à une usure que les autres équipements auxquels ils ont été comparés lors des études.

2140

Donc on s'attend à ce que la disponibilité des équipements, donc leur condition mécanique, demeure très bonne pour toute la durée de vie du projet.

2145

Et pour conclure, le consultant GL GH a utilisé comme hypothèse dans son étude une disponibilité de quatre-vingt-quinze virgule trois pour cent (95,3 %), et on parle ici d'une moyenne sur vingt (20) ans. Alors ça veut dire qu'effectivement, comme on s'attend probablement à plus de disponibilité au début qu'à la fin des dernières années de mise en service, ça l'a été pris en compte dans l'étude.

2150

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2155 Vous allez m'expliquer quelque chose, parce que j'avais cru comprendre que le cinquante-neuf virgule quatre (59,4 GWh ), c'était cinquante pour cent (50 %) du temps dans les études, est-ce que je me trompe ou j'ai mal compris ce que ça voulait dire?

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

2160 Monsieur le Commissaire, je crois que vous faites référence au P50 qu'on appelle dans le jargon technique. Donc le cinquante pour cent (50 %) signifie qu'il y a autant de chance du Parc de dépasser ou d'être au-dessus, en fait, ou en dessous du cinquante-neuf point quatre (59,4 GWh), cinquante-cinquante (50-50).

2165

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis ce serait quoi à ce moment-là, si on dit, bien, je veux quatre-vingt-dix pour cent (90 %)? On est-tu à cinquante et un virgule cinq (51,5 GWh)?

2170

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

2175 En ce moment, ce n'est que le fruit du hasard, mais effectivement, c'est proche du cinquante et un point cinq (51,5 GWh), quoique le cinquante et un point cinq gigawattheures (51,5 GWh) par année qui est indiqué dans l'acétate illustré en ce moment, c'était la prévision en fait de la production énergétique pour des éoliennes qui auraient eu une hauteur de moyeu de quatre-vingts mètres (80 m) alors que maintenant, la hauteur de moyeu prévue est de cent mètres (100 m), d'où l'augmentation à cinquante-neuf point quatre (59,4 GWh).

2180 Mais effectivement, à cent mètres (100 m), comme en ce moment, pour le P90, donc on est à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) sûr de dépasser. On a une valeur ici de cinquante et un point huit gigawattheures (51,8 GWh) par année, donc c'est près du cinquante et un point cinq (51,5 GWh). Mais il n'y a aucun lien entre ces deux (2) chiffres-là.

2185 Donc un P90 de cinquante et un point huit (51,8 GWh) en ce moment.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que ça vous va, monsieur?

2190

**PAR M. DAVID FORCIER :**

Oui.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une deuxième question?

2200 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Oui. Étant donné qu'il n'y a rien de parfait, j'aimerais savoir à quel point les éoliennes sont vertes? Entre autres, à partir du poste de démantèlement, qu'est-ce qui arrive avec ces éoliennes-là?

2205 Est-ce qu'elles sont envoyées dans un cimetière, sont-elles remises à niveau ou recyclées et refondues dans d'autres produits?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2210 Je vais poser la question à monsieur Fafard et ensuite, je vais poser la question à monsieur Messely.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2215 Monsieur le Commissaire, ce qui est prévu, c'est de minimiser les coûts. Comme il y a beaucoup de la ferraille, bien, c'est sûr qu'il va y avoir le maximum de recyclage.

2220 Et comme certains agriculteurs que j'ai rencontrés, ils ont dit, vous savez, monsieur Fafard, les fils, laissez-les dans la terre, on va les enlever nous-mêmes, parce que c'est sûr qu'il y a une valeur de revente. On sait que des gens se font voler des fils comme ça.

Et le coût qu'on a estimé, il est très sécuritaire, c'est un coût comme si on démolissait et on éliminait sans recycler.

2225 Actuellement, c'est ça, on a été sécuritaire dans ce coût-là. Mais écoutez, les gens feront pas exprès. Dans vingt (20) ans, les gens vont optimiser, c'est sûr, les coûts, donc ils vont trouver des débouchés. J'imagine qu'il va y en avoir encore des débouchés dans vingt (20) ans, pour tout ce qui est fer, ferraille et cuivre et aluminium.

2230

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais aller voir du côté de monsieur Messely du ministère du Développement durable.

2235

C'est évident que quand on regarde la dimension d'une pale, quand on dit qu'on va en disposer, ça remplit un site c'est pas tellement long, alors comment est-ce que ça fonctionne?

Est-ce que vous avez, par exemple, des scénarios, est-ce que vous savez les éléments qu'on retrouve dans les parcs éoliens, qu'est-ce qui est récupérable, qu'est-ce qui ne l'est pas?

2240

Est-ce qu'il y a une étude qui a été faite à ce sujet-là, actuellement?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

2245

Ce qu'on a appris avec la naissance de la filière éolienne, c'est qu'au niveau des pales d'éoliennes en particulier, étant donné que c'est un matériau composite comprenant entre autres du fibre de verre et d'autres composés, des polymères très complexes, il semble qu'il n'y ait pas de valorisation des pales hors d'usage possible.

2250

Il y a par exemple une cimenterie au Québec qui est autorisée à utiliser des rebuts de plastique et d'autres polymères à des fins énergétiques.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2255

Donc pour le moment, il n'y a pas de deuxième vie, si on veut, possible, sauf pour cette cimenterie?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

2260

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais pour le reste des matériaux, pour l'acier, ça reste standard, j'imagine?

2265

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

L'acier, oui effectivement. Le faible pourcentage de béton qui aurait été arasé, les bases de béton, peut être utilisé lui aussi évidemment.

2270 Et tout ça est contrôlé entre autres par une de nos conditions de décret pour chacun des projets qui couvrent la gestion des matières résiduelles.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2275 Est-ce qu'il y a des sites actuellement qui ont commencé à démanteler? Est-ce qu'il y a des éoliennes qui ont été démantelées depuis, je pense entre autres au projet Le Nordais?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

2280 Non, effectivement, monsieur le Président, on n'est pas rendu là à ma connaissance. Mais bientôt, effectivement, le temps approche que les éoliennes du Parc Le Nordais, Matane et Cap-Chat, il reste peut-être à peine cinq-six (5-6) ans, effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2285 Puis savez-vous si, de leur côté, si eux ont commencé à regarder des scénarios pour l'enfouissement ou peu importe, le recyclage?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

2290 On n'a pas suivi ce dossier-là encore.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2295 Merci. Ça vous va?

**PAR M. DAVID FORCIER :**

Oui, merci.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2305 \_\_\_\_\_

2310

**MARTINE CHAMPAGNE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Martine Champagne s'il vous plaît.

2315

**PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

Je vais y aller dans le même sujet. Je voulais savoir, est-ce qu'il y a une garantie que le site est démantelé après vingt (20) ans?

2320

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, bonne question. Monsieur Fafard.

2325

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bien, monsieur d'Hydro-Québec peut confirmer. Dans le contrat, c'est prévu, on doit montrer, je me souviens plus en termes contractuels, mais je sais qu'il faut démontrer à Hydro-Québec qu'on met de l'argent de côté.

2330

Puis si c'est pas à la satisfaction d'Hydro-Québec, ils peuvent même retenir les sommes dues pour constituer le fonds de démantèlement.

2335

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc ce qui est prévu actuellement dans le contrat, c'est qu'il y a un démantèlement à la fin du vingt (20) ans?

2340

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

Exact, monsieur le Président.

2345

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Scully, bon, dans vingt (20) ans, quand on parle de démantèlement, est-ce qu'il y a d'autres possibilités que démanteler quand on arrive à la fin d'un contrat?

Est-ce que vous avez des options qui sont ouvertes à ce sujet-là?

2350 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Monsieur le Président, en ce moment, il n'y a pas d'option. Pourquoi, c'est le contexte réglementaire.

2355 Au Québec, le contexte réglementaire demande à ce que ce soit par appel d'offres ou par programme d'achats où Hydro-Québec peut faire les achats d'électricité. C'est la seule méthode en ce moment.

2360 Je peux pas parler du futur, on sait pas qu'est-ce qui peut arriver à ce moment-là. Ça peut changer, on le sait bien.

2365 Donc c'est sûr et certain que dans vingt (20) ans, après la fin du contrat, le promoteur aura peut-être la possibilité de vendre son électricité à quelqu'un d'autre d'Hydro-Québec, selon encore là le contexte réglementaire, aussi bien aussi que Hydro-Québec pourrait avoir eu la demande, si je prends comme hypothèse qu'il y a eu un appel d'offres, de retourner en contrat avec le promoteur.

C'est des options qui sont prévisibles, mais on ne peut pas le savoir à ce jour.

2370 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc dans le fond, il pourrait, dans le fond, à la fin, décider de refaire un nouveau contrat à court terme par exemple avec Hydro-Québec Distribution, avec vous, ou avec Hydro-Québec Production, pour vendre à l'étranger?

2375

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

C'est vraiment, c'est des options mais qui ne sont pas regardées aujourd'hui, étant donné qu'on connaît pas la situation dans vingt (20) ans.

2380

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2385 Monsieur Messely ou madame Camirand, qu'est-ce qui se passe à ce moment-là si, supposons qu'un promoteur décidait, au bout de vingt (20) ans, de dire, bien moi, je veux poursuivre?

Est-ce que le décret qu'il a obtenu supposons vingt (20) ans auparavant, est-ce qu'il est toujours valide? Est-ce qu'il doit refaire une demande?

2390 Comment ça fonctionne à ce moment-là, est-ce que vous pouvez nous le dire?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

2395 Oui, certainement. Le décret gouvernemental, en réalité, s'applique au projet qui est déposé par le promoteur dans l'étude d'impact actuel ainsi que les réponses aux questions et commentaires. Donc ça s'applique à un projet de vingt (20) ans, d'une durée de vingt (20) ans.

2400 Si un nouveau projet est présenté au-delà, ça fera l'objet d'une nouvelle Procédure d'évaluation environnementale, d'un tout nouveau projet évalué par le ministère et le gouvernement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2405 Mais même si on laisse les équipements en place, si on change rien au parc, il reste qu'il y a une nouvelle demande qu'il faut qui soit faite?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

2410 Oui. Ça va être évidemment beaucoup plus simple que celui-ci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2415 Ça, c'est en autant qu'on a les mêmes lois qu'actuellement, donc dans vingt (20) ans, s'il y a des modifications, c'est autre chose?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

Oui, effectivement.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On se comprend.

**PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

2425 Bien, peut-être savoir si c'est déjà arrivé sur d'autres sites qu'il y a eu un renouvellement de contrat?



**PAR LE PRÉSIDENT :**

2430

On peut poser la question. Est-ce qu'il y a d'autres sites qui ont été démantelés – tantôt, on parlait du Nordais, vous disiez tantôt que non?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

2435

Pas à ce que je sache.

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

2440

Non, il y a eu aucun renouvellement de projet de parc éolien au Québec en ce moment.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2445

Madame Simard, de votre côté, est-ce que vous avez de l'information là-dessus?

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

2450

Monsieur le Président, il n'y a pas eu de renouvellement de parc éolien.

Dans les contrats pour les parcs éoliens, le renouvellement n'était pas prévu. Par exemple, les petites centrales hydroélectriques, les contrats prévoient un renouvellement pour une période similaire de vingt (20) ans par exemple.

2455

Donc il y a eu renouvellement de contrat de d'autres types de sources d'énergie, mais pas en ce qui a trait à l'éolien.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2460

Peut-être une question complémentaire! Monsieur Scully, je vais la poser à vous, mais peut-être au niveau du promoteur aussi, mais la question du fonds de démantèlement, pourquoi on commence à la dixième année ou la onzième?

2465

Est-ce qu'il y a une raison qu'on ne commence pas immédiatement après la première année ou après cinq (5) ans, pourquoi attendre à la dixième année pour débiter?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

2470 Le fonds de démantèlement, au niveau contractuel, c'est qu'Hydro-Québec Distribution demande une garantie. Ça provient historiquement du premier appel d'offres éolien qui était dans les décrets d'autorisation des projets du mille mégawatts (1000 MW), c'était décrit c'était quoi les conditions de démantèlement.

2475 Hydro-Québec Distribution, par après, a repris ça dans le cadre de son appel d'offres du deux mille mégawatts (2000 MW) et ainsi que du cinq cents mégawatts (500 MW).

Le dix (10) ans, c'est établi, en fin de compte, c'est une courbe à moitié de vie du parc éolien qui était prévue où est-ce qu'à ce moment-là, on prévoit soit la pérennité du parc éolien ou soit le démantèlement ou l'usure du parc éolien après la dixième période.

2480 Donc nous autres, on calcule, on demande au promoteur d'avoir sa garantie en place dès le dixième anniversaire du début de livraison. L'historique, c'est vraiment ça, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2485 Je pose la question, parce que si jamais, supposons, mettons ça au pire, il y a une éolienne, on parle pas du parc, mais une éolienne qui est problématique, est-ce qu'à ce moment-là, les sommes ne sont pas nécessairement dans un fonds?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

2490 Pour une éolienne, monsieur le Président, il y a quand même des conditions. C'est que si elle ne fonctionne pas pendant une certaine période de temps, si le promoteur n'a pas pris la responsabilité de soit la réparer ou de la remplacer ou de la démanteler, à ce moment-là, il y a quand même des conséquences même s'il n'y a pas de fonds qui est prévu pour ça. On parle quand même d'une période de temps, puis on espère que les éoliennes vont être là sur la première période de dix (10) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2500 OK, merci. Ça vous va?

**PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

2505 Merci.

---

**MAURICE SÉGUIN**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2510 Monsieur Maurice Séguin s'il vous plaît.

**PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

2515 Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

2520 **PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

J'ai deux (2) questions. Une première question, c'est les coûts du projet.

2525 Je voudrais savoir, incluant le remboursement des frais de finance et de capital, c'est quoi le total du coût du projet?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2530 Monsieur Fafard, tantôt, vous m'avez parlé que vous aviez peut-être une présentation ou un acétate plus détaillé?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2535 Oui monsieur le Président, on va trouver un acétate. Donc dans le coût de projet de soixante-sept millions (67 M\$), ça inclut évidemment tout l'aspect construction, étude d'impact, fonctionnement, le service juridique, le financement temporaire. Comme tout projet, il n'y a pas de revenu, donc ça prend un financement temporaire qui est immobilisé à même le coût de projet.

2540 Et pour l'instant, il y a un fonds de roulement également inclus dans le projet. Quand je dis pour l'instant, il y a un fonds, mais ça, c'est en discussion avec les banquiers.

Les financiers actuellement, il y en a qui vont demander qu'il y ait un fonds un peu plus élevé, d'autres un peu moins élevé, un fonds de roulement au jour 1.

2545 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans votre coût de projet, ça comprend huit millions (8 M\$) pour le démantèlement, ça, on est en dollars d'aujourd'hui?

2550 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Ça, c'est en dollars constants.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2555

OK, constants. Mais en date de quoi, de 2013?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2560

C'est des dollars d'aujourd'hui mais qui sont extrapolés jusqu'à vingt (20) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2565

Mais vos coûts d'entretien, est-ce qu'ils font partie de ça?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2570

Non. Ça, c'est les coûts d'immobilisation. Les coûts d'opération dans lesquels il y a les coûts d'entretien, ça, c'est un autre acétate!

Bon ça, c'est le détail, les achats, transport, éoliennes, on voit que c'est le gros coût, c'est soixante et un pour cent (61 %) du coût.

2575

L'ingénierie-construction, on prévoit vingt-huit pour cent (28 %). Le développement de projet, études, autorisations, deux pour cent (2 %) du coût; les autres, réserve, je l'ai dit tantôt, c'est plutôt fonds de roulement, l'administration, les cautionnements et intérêts, intérêts temporaires jusqu'au moment où on produit, où on a des revenus, c'est six point deux millions (6,2 M\$), donc neuf pour cent (9 %).

2580

Ensuite, bien, on opère. Le principal coût d'opération, c'est l'opération entretien. Tantôt, vous avez parlé de, bon, est-ce qu'une éolienne, une mécanique qui vieillit, bien, c'est comme n'importe quelle usine, son rendement, c'est fonction aussi si on en prend soin, qu'il y a un bon entretien. Donc c'est un coût typique, parce que ça, ça varie d'une année à l'autre, en fonction du modèle

2585 financier. On a prévu un indice des prix à la consommation, autant pour le revenu, autant pour les dépenses.

Alors les frais d'administration, on parle de deux cent mille (200 000 \$). C'est le conseil d'administration, le bureau, vérification comptable, vérification juridique.

2590 Et les autres, c'est les assurances, les cautionnements, il y a quand même des coûts d'assurance assez élevés. Parce que dans le contrat d'Hydro-Québec, on demande d'avoir une assurance tous risques. Si un feu poigne, ça tombe, etc., pour qu'on soit assuré afin qu'on puisse la remplacer pour continuer à produire.

2595 Donc on parle, c'est typique, de un point dix-sept million (1,17 M\$).

Donc un revenu typique annuel, neuf millions (9 M\$), des dépenses d'exploitation, donc ça fait un excédent d'exploitation, ce qu'on appelle les BAIIA souvent en termes de comptabilité, c'est ça que les banquiers regardent beaucoup.

2600 Et les annuités, on a prévu des annuités, autant que le capital-intérêts, autant pour l'emprunt à faire, à réaliser, ça, c'est une prévision, et également pour la MRC, dix-sept point sept millions (17,7 M\$).

2605 Pour un scénario de surplus communautaire de l'ordre de un point cinq million (1,5 M\$) par année dans les premières années.

2610 Mais après ça, il faut comprendre, on augmente de deux pour cent (2 %), mettons, les revenus, puis deux pour cent (2 %) les dépenses, mais comme l'écart grossit en termes absolus, parce que c'est des courbes parallèles.

Donc c'est pour ça qu'au bout de vingt (20) ans, on calcule qu'il va y avoir à peu près un surplus de quarante-huit millions (48 M\$), le communautaire.

2615 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'ai un peu de misère à comprendre, parce que vous dites, un virgule cinquante-deux million (1,52 M\$) par année, mais dans vingt (20) ans, si je multiplie par vingt (20), je suis loin du quarante-huit (48 M\$).

2620

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2625 Oui. C'est ça, je l'ai mentionné. C'est que les premières années, l'écart entre disons les revenus et coûts d'opération, il y a un élément, mais comme il y a une indexation, le même coût, mais en termes absolus d'argent...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2630 OK, le coût de vente qui est à douze cents et quelque est indexé?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2635 Est indexé selon l'Indice de prix à la consommation Canada, à chaque année, pendant la période de vingt (20) ans.

Et le coût de douze point cinq sous (12,5 ¢) est en valeur 2009. Donc quand on va commencer à produire, il va y avoir un ajustement selon le coût de l'IPC réel. Après ça, bien, chaque année, ça va être indexé.

2640 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. Est-ce que, monsieur, ça vous va ou vous voulez en savoir plus?

**PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

2645 Je posais la question à savoir le coût du projet total après vingt (20) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2650 Après vingt (20) ans.

**PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

2655 Après vingt (20) ans. Ça pourrait être quoi, incluant les frais d'entretien, mais les frais de finance aussi, puis le remboursement du capital?

Tout à l'heure, on a parlé de revenus, deux cent un millions (201 M\$), ça, c'est correct, mais moi, je parle des coûts du projet après vingt (20) ans.

2660 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez fait ce calcul-là?

2665 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bien écoutez, on estime actuellement deux cent un millions (201 M\$) totaux de revenus pendant vingt (20) ans, il va rester quarante-huit millions (48 M\$). Donc les coûts totaux de construction, remboursement de capital, d'opération, etc., bien c'est de l'ordre de cent cinquante quelque millions.

2670 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc le bénéfice à la fin, si on dit le profit net?

2675 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Communautaire.

2680 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est le quarante-huit millions (48 M\$).

2685 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Voilà.

2690 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis lui, après ça, il va être distribué?

2695 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bien, c'est la MRC, les municipalités, tout ce qu'on appelle communautaire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. Donc il reste quarante-huit millions (48 M\$) après vingt (20) ans?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2700

Oui.

**PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

2705

Ça fait beaucoup d'argent pour les communautés.

Ma deuxième question, c'est que depuis le début du projet, je suis allé à quelques présentations, puis c'est toujours des sessions d'information, puis on parle de consultation. Il n'y a pas grande consultation.

2710

Moi, je voudrais savoir, la MRC, pourquoi – la MRC pourrait avoir un bel état d'âme, un bel état d'esprit – pourquoi qu'elle n'est pas allée en référendum? Surtout dans les trois (3) municipalités où on va placer les éoliennes, pour demander réellement, consulter le monde? D'après moi, un référendum, c'est de consulter le monde.

2715

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu comment vous avez procédé pour tout ce qui est consultation du milieu? La question du référendum aussi, peut-être si ça a été envisagé et tout ça?

2720

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

Je me sens démuné de répondre à cette question-là, parce que c'est une question politique.

2725

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc à ce moment-là, je vais me retourner et je vais demander à monsieur Boisvert, en tant que directeur général de la MRC, de nous expliquer un peu ce qui a été fait dans ce projet-là, pour la consultation du milieu, participation publique et tous ces éléments-là.

2730

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

Oui. On a tenu beaucoup de séances d'information. On a publié dans les journaux plusieurs articles décrivant le projet.

2735

Le Conseil de la MRC qui est l'initiateur du projet a rencontré, tient une séance publique à tous les mois. Les maires sont sur le terrain, on l'a dit à plusieurs reprises, c'est un projet



2740 communautaire donc qui vient de la MRC, mais la MRC, c'est avant tout le Conseil de la MRC qui est formé des maires, donc c'est des gens du milieu.

Et ces gens-là qui œuvrent dans leur milieu respectif avaient le pouls de la population. Et puis ils n'ont pas jugé opportun de tenir un référendum.

2745 Parce qu'on avait quelques personnes qui venaient poser des questions aux assemblées, il y avait des réponses qui étaient données. Puis au-delà de ça, il n'y avait pas de grandes préoccupations de la population qui étaient manifestées aux maires, donc ils n'ont pas senti le besoin de tenir...

2750 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis dans les trois (3) municipalités dont Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska, est-ce qu'il y avait des éléments, des préoccupations plus grandes dans ces municipalités-là qu'ailleurs?

2755 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Pas vraiment, pas vraiment. En tout cas à ma connaissance à moi, c'est les maires qui sont ici aussi, les élus qui sont ici qui pourraient davantage que moi...

2760 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui justement, je pense qu'on peut peut-être poser la question, ils sont ici.

Il y a un micro qui est au coin de la table, OK, parfait.

2765 Donc peut-être juste nous dire un peu comment ça s'est passé un peu dans votre municipalité?

2770 **PAR Mme MARIA LIBERT :**

Maria Libert, maire de la municipalité de Saint-Aimé.

Je dois dire que dans notre municipalité, il n'y a pas eu personne qui est venu au conseil municipal demander pour avoir un référendum ou se plaindre des éoliennes.

2775 C'est plutôt le contraire. La plupart, et même je dirais l'entièreté de la municipalité sont pour le projet. Il y a plusieurs agriculteurs qui se situent dans la municipalité de Saint-Aimé, et tout le monde, jusqu'à présent, sont en accord avec ce projet.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2780

Merci. Puis je poserais la question peut-être à monsieur Salvias, le maire de Saint-Robert?

**PAR M. GILLES SALVIAS :**

2785

Bonsoir. Également, chez moi, je peux confirmer qu'il y a eu quelques questions dans les assemblées de Conseil sur des informations, sur mettons, comme tantôt, j'entendais des questions sur les distances. C'est pour ça qu'à la municipalité, on tenait, au lieu du cinq cents mètres (500 m) qui est la distance minimum, d'avoir, un exemple, sept cents mètres (700 m) pour rassurer autant du côté bruit ou visuel.

2790

Mais même les agriculteurs également, pour avoir moins d'impact sur les zones agricoles, vu qu'on avait des chemins à vocation agricole, d'installer les éoliennes le plus près des chemins agricoles.

2795

Mais on n'a pas eu de contestation, ni personne dire qui a contesté les éoliennes. Je suis même surpris de voir quelques-uns aujourd'hui, mais écoutez, c'est en toute liberté d'expression.

Mais la municipalité était unanime, tout comme les douze (12) maires de la MRC, on était unanime.

2800

C'est un petit peu le développement de nos régions, puis c'est le gain économique qu'on cherche avant tout.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2805

Il n'y a pas eu de demande de référendum dans votre municipalité?

**PAR M. GILLES SALVIAS :**

2810

Non, aucune demande de référendum.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2815

Madame De Tonnancourt de la municipalité de Yamaska? C'est un peu la même question pour vous, si vous pouvez nous dire un peu le contexte dans lequel ça s'est fait.

**PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :**

2820 Bonsoir. Mon nom est Diane De Tonnancourt, conseillère municipale et maire suppléante de Yamaska.

2825 Chez nous, on a régulièrement à nos séances publiques du Conseil un minimum de vingt (20) personnes, et jamais – moi, j'ai toujours informé les gens par rapport à ce qui se passait au niveau éolien, parce que c'est moi qui étais mandatée pour ça, mais on n'a jamais eu de question là-dessus et on n'a jamais eu de demande de référendum non plus.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2830 OK, merci.

**PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

Malheureusement, quand ils vont avoir la facture de cent cinquante millions (150 M\$)...

2835 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Séguin, vous allez pouvoir venir tout nous dire ça dans votre mémoire le 17 juin.

**PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

2840 Excusez-moi, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2845 C'est beau.

---

**ROBERT DUMONT**

2850 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Robert Dumont s'il vous plaît.

2855 **PAR M. ROBERT DUMONT :**

Bonsoir monsieur le Président. Monsieur Séguin m'a volé une de mes questions, mais j'en ai d'autres.

2860 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2865 **PAR M. ROBERT DUMONT :**

J'aimerais savoir qui a pris la décision finale d'installer des éoliennes, c'est des équipements qui fonctionnent au vent, ça, dans un endroit, un site aussi tranquille, comme le disait monsieur Tremblay tantôt, où la probabilité d'une sur deux, que ce soit tout juste rentable, j'aimerais savoir qui a pris la décision finale.

2870 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre question est sur la personne ou sur le fait – parce qu'il y a comme deux (2) questions?

2875 **PAR M. ROBERT DUMONT :**

Bien, est-ce que c'est Hydro-Québec ou c'est les promoteurs?

2880 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Fafard, de quelle manière les décisions se prennent pour aller de l'avant avec un projet?

2885 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bien, monsieur le Président, je pense qu'on a répondu un peu tantôt, c'est le Conseil des maires.

2890 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce que je comprends, il y a ça, mais en termes d'études, comment est-ce que vous vous êtes dit, bien OK, on peut aller de l'avant, est-ce qu'il y a eu des études de faites, quel genre d'études qui ont été faites pour démarrer le projet, avant de faire les études d'impact, on s'entend?

2895 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

L'appel d'offres qu'on a répondu demandait d'avoir des lectures en continu, minimalement, huit (8) mois de temps, avec un mât de soixante mètres (60 m), etc. Des anémomètres à différentes hauteurs. C'est ce qui a été fait.

2900 À l'époque, c'était GPCo, parce que la MRC doit toujours procéder par appel d'offres, c'est un corps public, c'est pas un corps privé.

2905 Donc c'est GPCo qui est devenue Hatch, qui a eu le concours de réaliser les études, de prendre les données et d'extrapoler pour connaître la productivité moyenne prévue pendant les vingt (20) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2910 Donc les mâts avaient soixante mètres (60 m), une mesure à soixante mètres (60 m) et une extrapolation au départ à quatre-vingts mètres (80 m), c'est ce que je comprends?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2915 Oui. Parce qu'à l'époque, on a soumissionné quatre-vingts mètres (80 m), il faut mentionner que le fournisseur, sa tour de cent mètres (100 m) n'était pas, entre guillemets, accréditée d'Hydro-Québec. Après la signature du contrat, ça a été fait.

2920 Et on a demandé une modification, ce qui a été accordé par Hydro-Québec, d'avoir un mât de cent mètres (100 m).

2925 Là, il y a eu un autre appel d'offres pour faire d'autres mesures encore, et c'est GL Hassan qui a remporté le concours, et dans cet appel d'offres là, on demandait une vérification avec un équipement qui s'appelle LIDAR, de prendre des mesures pendant cinq (5) mois, à quatre-vingts mètres (80 m) et cent mètres (100 m), tout en étant en parallèle avec le mât qui est là depuis août 2009.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2930 Donc le mât de soixante mètres (60 m)?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2935 Oui. Et c'est là que par extrapolation et par vérification avec un autre type d'équipement, qu'on a corroboré, qu'on a eu des données plus certaines et plus sécurées et de là, le rapport, en disant, bien, on peut produire une moyenne de cinquante-neuf point quatre gigawattheures (59,4 GWh) par année.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2940 Et là, actuellement, est-ce qu'il y a des validations qui sont faites? Parce que vous parlez d'un mât de cent mètres (100 m), est-ce qu'il est installé ou il va être installé?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2945 Actuellement, le contrat est accordé que l'entreprise – il y a un mât de cent mètres (100 m) qui va être installé et il devrait être fonctionnel à quelque part mi-août-début septembre cette année.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2950 Et lui devrait avoir des mesures plus précises pour confirmer et valider vos hypothèses?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2955 Le mât de cent mètres (100 m) n'est pas une obligation contractuelle. Hydro-Québec demandait que ce soit un mât permanent de quatre-vingts mètres (80 m).

2960 Il a été décidé par le conseil d'administration d'avoir un mât de mesure qui, c'est technique, qui va être, entre guillemets, en mesure de vérifier deux (2) éoliennes en même temps. Parce que si jamais il y a une différence entre nos lectures et celles du fournisseur, il faut savoir quel est le différentiel, quel est l'équipement qui peut être dysfonctionnel un petit peu ou je sais pas quoi. Donc en mesurant deux (2) éoliennes, c'est pour cette raison qu'on installe un mât de cent mètres (100 m).

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2970 Puis là, ce que je comprends, dans le fond, toutes ces données-là, vous les analysez et vous dites, bien là, on va de l'avant, on ne va pas de l'avant, donc c'est les maires qui décident en bout de ligne si on va de l'avant avec le projet?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

2975 Bien écoutez, au départ, GPCo-Hatch sont venues devant le Conseil des maires présenter leur rapport, leur étude, leur évaluation du vent, parce que c'est l'élément essentiel au départ. Multiplier douze point cinq sous (12,5¢) par combien de gigawatts/année, bon, donc ils ont présenté ça au Conseil des maires et les maires ont accepté le rapport, et c'est comme ça que ça continuait.

2980 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dumont.

2985 **PAR M. ROBERT DUMONT :**

Ça répond pas, ils ne répondront pas de toute façon.

Je vais vous poser une autre question et ils vont pouvoir répondre cette fois-là.

2990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais allez-y, dites-moi c'est quoi vous voulez savoir exactement? Il y a des études, les maires ont décidé...

2995 **PAR M. ROBERT DUMONT :**

3000 En fait, les études qui ont été faites, ils n'avaient pas besoin de les faire, ils avaient juste à décrocher le téléphone, appeler Environnement Canada, à demander aux climatologues, ça aurait coûté trois piastres et demie (3,50 \$) la minute, et ils auraient eu toutes ces informations-là. Quatre-vingts (80) jours de vent dans la plaine du Saint-Laurent, c'est tout!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3005 Donc monsieur Dumont, vous viendrez nous le dire en deuxième partie.

**PAR M. ROBERT DUMONT :**

C'est dans mon mémoire.

3010 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK.

3015 **PAR M. ROBERT DUMONT :**

J'y vais avec mon autre question! Combien a été dépensé jusqu'à maintenant pour cette folie-là?

3020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Combien pour le projet à l'étude?

3025 **PAR M. ROBERT DUMONT :**

Oui, appelons ça le projet, oui!

3030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Jusqu'à maintenant. Est-ce que vous avez, monsieur Fafard, le montant investi jusqu'à maintenant en études?

3035 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

On est à deux millions et demi (2 ½ M\$).

3040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça, est-ce que ça comprend toutes les études qui ont été faites?

3045 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Depuis le début jusqu'à fin avril 2014.

3045 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. Depuis le début, des sommes engagées par la MRC aussi, ça comprend tout au complet?



**PAR M. ROBERT DUMONT :**

3050

Ça, c'est depuis le barrage de Saint-Ours, depuis vos premières idées...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3055

Monsieur Dumont, vous me regardez!

**PAR M. ROBERT DUMONT :**

3060

Je m'excuse. En fait, les premières dépenses qu'il raconte avoir faites, c'était pour faire un barrage à Saint-Ours, pour avoir du courant là, il y a eu des dépenses d'encourues pour ça!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3065

Est-ce que les dépenses, c'est juste pour le projet lui-même?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

C'est pour le projet éolien. 2010-2011-2012-2013.

3070

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour le projet éolien.

**PAR M. ROBERT DUMONT :**

3075

Deux millions et demi (2 ½ M\$)! Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3080

Merci.

---

**LOUIS-FRÉDÉRIQUE JOYAL**

3085

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Louis-Frédérique Joyal s'il vous plaît. Bonsoir.

**PAR M. LOUIS-FRÉDÉRIQUE JOYAL :**

3090

Bonsoir. Je suis résident de Yamaska et un des propriétaires de Ferme Jean-Louis où seront installées des éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3095

Vous avez un chemin qui y mène?

**PAR M. LOUIS-FRÉDÉRIQUE JOYAL :**

3100

C'est ça, oui. J'aimerais savoir si les éoliennes numéros 6 et 7 pourraient être déplacées vers l'ouest de trois cents mètres (300 m), ce qui permettrait de les éloigner des bâtiments où nous travaillons et résidons et diminuerait les coûts de câbles souterrains et aussi moins de terre à excaver, moins de terre bouleversée dans nos champs.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3105

Donc PS-06, PS-07. Ça, dans le fond, juste pour me situez, vos bâtiments sont comme à peu près dans le coin du rang Thiersant, je pense, les deux (2) bâtiments agricoles, c'est vos fermes porcines?

3110

**PAR M. LOUIS-FRÉDÉRIQUE JOYAL :**

Les bâtiments pour la production porcine sont au niveau du rang Thiersant. Je parlais de les éloigner du bâtiment de ferme, le garage et la maison.

3115

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah, plus près du rang du Bord-de-l'Eau?

**PAR M. LOUIS-FRÉDÉRIQUE JOYAL :**

3120

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3125

Monsieur Fafard, si vous pouvez répondre à la question.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

3130 Monsieur le Président, théoriquement oui, on peut les déplacer. Il faut quand même expliquer pourquoi elles sont là, parce qu'il y a eu, pendant une période de temps, la possibilité d'envisager une certaine partie du circuit aérien ou souterrain.

Quand c'est aérien, évidemment on voulait se coller près d'un cours d'eau, c'est la raison.

3135 Théoriquement, oui, je pense que ça peut se déplacer, mais il faut regarder l'impact sur l'effet de sillage, et principalement la CPTAQ. Parce que là, nos demandes ont été faites à la CPTAQ.

3140 Alors on peut regarder ça avec mes spécialistes de combien on peut les déplacer sans affecter ce qu'on appelle l'effet de sillage, les éoliennes, de combien de mètres, et on peut répondre peut-être assez rapidement par écrit ou à vous directement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3145 Oui, je pense que ce serait une bonne idée, peut-être qu'à ce moment-là si vous pouvez nous répondre, puis donner à la Commission l'information.

3150 Je comprends que la demande à la CPTAQ a été faite en fonction du projet qu'on a actuellement, mais je pense que ça vaut peut-être la peine de voir c'est quoi la marge de manœuvre qu'on pourrait avoir.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

3155 Nous, on va regarder quelle est la possibilité, et j'inviterais le requérant à faire les mêmes démarches à la CPTAQ, parce qu'il m'explique, ce que je vois ici, c'est sûr qu'on est sur le même lot, le même propriétaire, on utilise le même chemin.

Pour l'instant, je pense qu'il y a une possibilité de déplacer de plusieurs mètres, mais de combien, là!

3160

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3165 Vous pourrez peut-être nous le dire, parce que je sais qu'il y a aussi la question de l'éolienne PS-07, je pense qu'elle était près d'un boisé, si je ne me trompe pas, on disait que bon, idéalement, il faudrait être à cent quarante mètres (140 m) d'un boisé pour les chiroptères, puis là, on est à soixante quelques mètres du boisé, donc peut-être voir ça aussi en même temps, tout en considérant bien sûr l'agencement global du parc.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

3170 Bien c'est sûr. Pour l'instant, on voit certains avantages, comme a dit monsieur, diminution des coûts, parce qu'il va y avoir moins de fils électriques, surtout depuis le nouvel emplacement du poste de sectionnement.

3175 Oui, on va s'éloigner du boisé où il y avait un questionnement par rapport aux chiroptères, mais on va le faire plus avec géomatique pour vous donner plus de détails, puis peut-être produire un petit croquis de ce que ça pourrait avoir l'air avec le déplacement, tout en ne diminuant pas la productivité moyenne par l'effet de sillage.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3180 Parfait. Donc cette information-là, nous, quand on va l'obtenir, aussitôt elle est mise sur le site Internet du BAPE.

3185 Donc à ce moment-là, on pourra faire les arrangements pour que vous soyez informé de ça.

**PAR M. LOUIS-FRÉDÉRIQUE JOYAL :**

C'est bien. C'était ma seule question, merci.

3190 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3195

---

**JACQUES CRÉPEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3200 Je vais prendre un autre participant, et ensuite, on va faire une petite pause de dix (10) minutes. Donc monsieur Jacques Crépeau s'il vous plaît.

**PAR M. JACQUES CRÉPEAU :**

3205 Monsieur le Président, une question en quelques volets. J'aimerais savoir à quel poste d'Hydro-Québec sera relié le site?

Quel sera le chemin, le trajet parcouru du site jusqu'au poste d'Hydro-Québec?

3210 Quel sera le type de pylône utilisé pour supporter la ligne et à qui appartiendra la ligne de transport?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3215 Parfait. On va commencer par savoir les postes, puis on va aller tranquillement dans vos questions.

Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez nous indiquer sur la carte les postes de raccordement?

3220

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

Ça, c'est le poste de sectionnement.

3225

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Là, on a les postes de sectionnement, puis on a les postes de Yamaska.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

3230

Nous, on va jusqu'au poste de sectionnement. Après, bien, ça va être monsieur d'Hydro-Québec, c'est eux qui vont faire les travaux.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3235

Donc c'est Hydro-Québec qui fait le raccordement à partir des postes de sectionnement?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

3240

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Peut-être nous illustrer où sont vos postes, vous en avez deux (2), je pense?

3245

**PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

Le poste de sectionnement qui est prévu pour le Parc éolien De Saurel se situe au coin du rang Thiersant et chemin des Brouillard.

3250

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Et l'autre?

3255

**PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

Il y en a seulement un.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3260

Parce qu'il était question de deux (2) dans l'étude d'impact.

**PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

3265

Effectivement. Au moment du dépôt de l'étude d'impact, Hydro-Québec demande de regarder certains scénarios techniques; il y a environ six (6) semaines, Hydro-Québec a confirmé sa position envers Parc, à l'effet qu'il y aurait seulement un poste de sectionnement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3270

Parfait. Donc il va être situé, vous dites, chemin des Brouillard puis le rang Thiersant, parfait.

**PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

3275

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3280

Monsieur Scully, est-ce que vous pouvez nous expliquer à partir de là qu'est-ce qui se passe?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

3285

Monsieur le Président, en ce moment, Hydro-Québec Distribution procède à des analyses, on n'a pas la solution de raccordement finale.

La chose que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que le raccordement se fait à basse tension, à vingt-cinq (25) kV. Donc c'est sur le réseau de distribution seulement, il n'y aura pas de pylône. C'est pas une ligne de transport.

3290 On parle d'un poste de sectionnement, et donc un poste de sectionnement qui ramène en réalité la puissance du parc à un niveau de tension qui est le réseau de distribution d'Hydro-Québec à vingt-cinq (25) kV. Et ce réseau de distribution là existe déjà. On utilise des emprises déjà existantes. C'est ça qui est prévu pour le moment.

3295 Et la solution finale est encore en analyse, on n'a pas encore déterminé le tracé, mais il n'y a pas de nouvelle ligne.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3300 En termes d'échéancier, c'est quoi votre échéancier sur cette proposition-là?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

3305 Pour Hydro-Québec en ce moment, le raccordement est prévu pour être fait à l'été, vers la fin de l'été 2015.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3310 Puis une fois que ça, c'est branché, c'est amené au poste, lequel?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Le poste principal va être celui de Yamaska.

3315 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis à ce moment-là, est-ce qu'à partir de Yamaska, le réseau actuellement...

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

3320 Il est existant.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3325 Il est existant, mais est-ce qu'il peut prendre la charge, l'énergie qui va être produite?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Oui, c'est ça. La solution qui est prévue, c'est vraiment de prendre l'énergie provenant de ce parc éolien là spécifiquement.

3330

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais il n'y a pas de renforcement de ligne?

3335

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Aucun renforcement de ligne de transport qui est prévu.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3340

Puis au niveau du poste lui-même de Yamaska, est-ce qu'il va y avoir des équipements, des ajouts?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

3345

Pour l'instant, il n'y a rien de prévu. Comme je vous dis, on n'a pas la solution finale, on devrait la déterminer à l'automne.

**PAR M. JACQUES CRÉPEAU :**

3350

J'aimerais savoir si monsieur d'Hydro-Québec parle du poste qui se nomme Yamaska et qui est situé à Saint-David?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3355

Monsieur Scully.

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

3360

Effectivement, c'est bien le poste.

**PAR M. JACQUES CRÉPEAU :**

3365

De Saint-David.



**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Le poste Yamaska d'Hydro-Québec qui est situé à Saint-David.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une carte pour me situer?

3375 **PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

Oui. En fait, on avait déposé à la Commission la carte 1 qui a été déposée vendredi dernier.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3380 On ne le voit pas ici, on ne le voit pas.

**PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

3385 Non. On parle d'une distance environ, de mémoire, en parlant avec les gens d'Hydro-Québec, à partir d'ici, c'est là, monsieur le Président. En fait c'est au bout de la carte. C'est environ à onze kilomètres (11 km). De l'autre côté de la rivière Yamaska en s'en allant à Saint-David.

Mais ça a été déposé électroniquement.

3390 **PAR M. JACQUES CRÉPEAU :**

Merci, ça répond à ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3395 Merci. Donc on prend une petite pause de dix (10) minutes!

3400 \_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

**REPRISE DE LA SÉANCE  
FERNAND GIGNAC**

3405

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez bien prendre vos places, nous allons recommencer.

3410

Donc il est dix heures moins vingt (10 h -20), j'ai actuellement six (6) personnes inscrites au registre pour venir poser des questions. Donc nous allons ce soir entendre les six (6) personnes et nous allons continuer demain. Demain après-midi, nous reprenons à une heure trente (1 h 30) les séances d'audience publique ici même à la salle à Yamaska.

3415

Donc sans plus tarder, j'inviterais monsieur Fernand Gignac à venir.

Je ferme le registre pour la fin de la soirée, donc il sera ouvert demain pour d'autres inscriptions.

3420

Donc monsieur Fernand Gignac s'il vous plaît.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3425

Tantôt, les gens de la MRC ont dit que le gouvernement leur a demandé de chercher des nouvelles sources de revenus. Ma question est celle-ci!

La MRC a-t-elle eu un mandat de la part des cinquante mille (50 000) citoyens contribuables pour trouver une nouvelle source de financement autre que les taxes?

3430

**PAR LE PRÉSIDENT :**

En fait, la question, je la poserais à monsieur Boisvert si vous permettez.

3435

Monsieur Boisvert, est-ce que vous pouvez répondre à la question par rapport aux sources de financement, aux éléments, en fait, pour diversifier les sources de revenus au niveau municipal?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

3440

D'entrée de jeu, je voudrais juste apporter une petite nuance. Le gouvernement n'a pas demandé aux MRC ou aux municipalités de trouver d'autres sources de financement. Ça, il faut être clair.

3445 C'est qu'il a donné la possibilité aux municipalités et aux MRC, par l'adoption de la loi sur les compétences municipales, de se prémunir de ces articles, de ces dispositions-là, pour pourvoir aux besoins des municipalités et MRC des années deux mille.

Donc pour actualiser les besoins puis répondre aux besoins de la population aussi. Ça, c'était d'entrée de jeu, c'est un des principes de la loi.

3450 Le Conseil de la MRC, dans sa recherche d'une volonté de diversifier ses sources de revenus, s'est prévalu de la Loi sur les compétences.

3455 Donc on n'a pas répondu à une demande du gouvernement, ça, il faut être clair; c'est une initiative de la MRC qui a développé un volet entrepreneurial. Puis quand je dis la MRC, c'est le Conseil de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3460 Bien. Puis au niveau des citoyens, est-ce qu'il y a des démarches ou des consultations qui ont été faites à ce sujet-là ou si c'est les maires, chacun dans leur municipalité, qui ont fait leur travail avec leurs citoyens?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

3465 Bien moi, je vous dirais, on a couvert un peu ce volet-là tantôt, avec tout le respect, mais on l'a couvert un peu.

3470 Les maires disaient – écoutez, les maires, c'est les acteurs premiers du territoire de leur municipalité, ils sont au courant de ce que la population veut, puis ils sont en mesure aussi d'évaluer. Et puis, comme je vous le disais tantôt, il y a peu de personnes, il y a des personnes régulières qui sont venues régulièrement poser des questions sur le parc éolien, mais il n'y a pas beaucoup de personnes qui sont venues.

3475 Ça fait qu'à partir de ce moment-là, les maires, quand ils ont parlé de la pertinence ou non de demander la position, de consulter la population officiellement par voie de référendum, bien, ils en sont venus à la conclusion de ne pas le faire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3480 Merci. Monsieur Gignac.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3485 Ma question était simple! Est-ce qu'il y a une personne qui a demandé, qui a donné un mandat ou qui a fait une demande pour trouver une nouvelle source de financement autre que les taxes?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3490 En fait, on va poser la question. Donc dans le fond, c'est un peu comme tout à l'heure où on posait la question qui avait initié l'idée du parc, dans ce cas-ci, est-ce qu'il y a quelqu'un, une municipalité qui a initié, si on veut, le besoin de diversifier ses sources de revenus?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

3495 Bien, je vous dirai, comme je vous disais tantôt, c'est le Conseil des maires...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3500 Non, mais je reprends! Est-ce qu'il y a une municipalité en particulier qui a fait cette demande-là ou si ça s'est fait avec plusieurs?

3505 Tantôt, vous avez dit que c'était deux-trois (2-3) maires, vous avez nommé entre autres Sorel-Tracy, bon. Est-ce que dans ce cas-là, est-ce que ce sont les mêmes personnes qui ont aussi demandé à diversifier les sources? Est-ce qu'il y a eu une approche comme celle-là?

En fait, est-ce qu'il y a quelques maires ou quelques municipalités qui ont demandé ça en particulier?

3510 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Bien, je vous dirais, je ne me rappelle pas avoir reçu ou que le Conseil de la MRC ait reçu une demande précise à cet effet d'une municipalité.

3515 C'est davantage le fruit d'une discussion constructive au niveau du Conseil de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3520 Parfait, merci. Monsieur Gignac.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Si je comprends sa réponse, c'est qu'ils n'ont pas eu le mandat d'aller chercher des sources de financement autre que les taxes? Si je résume sa réponse.

3525

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est pas ça que je comprends, moi. Ce que je comprends, c'est que la MRC, le Conseil des maires a décidé, en discutant entre eux, qu'ils voulaient profiter, pour diversifier leurs sources de revenus, puis que le projet du parc éolien, c'était une opportunité qui s'offrait à eux. C'est ça que je comprends.

3530

Est-ce que, monsieur Boisvert, j'ai bien compris?

3535

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

Oui.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3540

Mais c'est pas à la demande des citoyens!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3545

Ça ne serait pas à la demande des citoyens. Bien, à moins que ce soit par l'intermédiaire des maires, mais je ne peux pas vous dire.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3550

Là, il faudrait qu'il me nomme un maire qui a reçu une demande d'un de ses citoyens, un maire sur douze (12) qui a eu une demande d'un citoyen qui a fait une demande pour diversifier les revenus autres que les taxes.

3555

J'aimerais ça avoir un nom d'une personne qui a été voir son maire puis qui a dit à son maire, pouvez-vous trouver autre chose que les taxes, autre chose que notre portefeuille pour faire de l'argent, j'aimerais ça avoir le nom d'une personne!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3560

Parfait. Monsieur Boisvert, est-ce que vous êtes capable de nous donner un nom?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

Non.

3565 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Ça fait pas un gros pourcentage en faveur du projet!

3570 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Gardez ça pour votre mémoire!

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3575 OK, parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

N'oubliez pas, le 17 juin!

3580 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

OK.

3585 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une deuxième question?

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3590 Oui, oui. Pouvez-vous me nommer le nom d'une personne qui a mis un dollar (1 \$) de ses poches dans ce projet-là, un dollar (1 \$)?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3595 Je comprends par trop pourquoi vous posez la question.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3600 Bien, je pose la question, là dans le moment, il n'y a aucun citoyen de la MRC qui a mis de l'argent là-dedans de ses poches. C'est tout un projet financé à cent pour cent (100 %).

Donc il n'y a pas un citoyen qui prend un dollar (1 \$) de risque là-dedans, c'est tout au départ de l'argent risqué par personne.

3605 Parce que moi, j'ai pas mis une piastre (1 \$) là-dedans, c'est tout cent pour cent (100 %) financés.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3610 Monsieur Fafard, comment, le dix-sept millions (17 M\$) tantôt qu'on parlait d'investissement de la part de la MRC, comment cet argent-là est venu? Est-ce que c'est par rapport avec les taxes, avec la contribution des citoyens?

3615 Comment le citoyen là-dedans se situe?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bien, je vais laisser monsieur Boisvert, parce que c'est un règlement d'emprunt.

3620

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

Alors c'est ça, le Conseil de la MRC avait adopté, en 2011, un règlement d'emprunt de dix-sept point sept vingt-cinq millions (17,725 M\$), puis on a reçu l'accord, l'appui ou l'autorisation du ministre des Affaires municipales de l'époque.

3625

À partir de là, les annuités de ce règlement d'emprunt là vont être payées par le projet en soi, par frais de gestion dans le fond.

3630 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est un règlement d'emprunt?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

3635

C'est un règlement d'emprunt, puis ultimement, c'est la MRC qui est responsable de ce règlement d'emprunt là, de prévoir les annuités, et on le fait via le projet du parc éolien.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3640           Merci.

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3645           Mais ça veut dire qu'il n'y a pas une personne qui a mis un dollar (1 \$)?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est le règlement d'emprunt.

3650           **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Donc il y a personne qui a mis un dollar (1 \$)?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3655           Pas à ce que je sache. En fait, indirectement, c'est quand même...

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3660           Il n'y a aucune personne qui a mis un dollar (1 \$). La problématique de ça, monsieur le Président...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3665           N'allez pas trop loin, gardez-vous des sujets pour votre mémoire!

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

3670           Oui. Mais la problématique que ça représente, ça, c'est qu'étant donné qu'il n'y a personne qui a mis de l'argent de ses poches, comment voulez-vous qu'il y ait quelqu'un qui serait intéressé à suivre le projet de près? Il n'y a personne qui perd rien.

3675           Ça fait que si moi, je mets une piastre (1 \$), je vais être intéressé à suivre le projet de près, mais vu que j'ai rien mis, qu'ils aillent chez le diable! Mais s'il y aurait une personne qui aurait mis une piastre, je pourrais dire, lui va suivre pour tout le monde.



**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gignac, venez-nous dire ça le 17 juin.

3680

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Parfait.

3685

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour l'instant, on s'en tient aux questions. Puis la deuxième partie, on va discuter ensemble et vous pourrez tout nous dire par la suite.

3690

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Ça fait que mes deux questions sont passées?

3695

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien oui! Vous pouvez vous réinscrire, donc seulement demain, on va terminer avec les six personnes que j'ai sur la liste.

3700

**PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3705

Merci, bonne soirée.

---

**YANICK CAISSE**

3710

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Yanick Caisse s'il vous plaît.

3715 **PAR M. YANICK CAISSE :**

Les citoyens se sont fait dire que le contrat était un contrat béton. Alors comment se fait-il que les gens puissent faire augmenter les coûts de soixante (60 M\$) à soixante-sept millions (67 M\$), de passer les éoliennes de quatre-vingts (80 m) à cent mètres (100 m), sans consulter la population?

3720

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc peut-être, monsieur Fafard, nous expliquer un peu comment on est venu à augmenter les éoliennes de quatre-vingts (80 m) à cent mètres (100 m), et les considérations par rapport aux coûts de cette augmentation-là?

3725

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

À l'époque de cette décision-là, le conseil d'administration de Parc éolien était intérimaire, dont ça a été présenté aux maires. Et comment c'est venu, parce qu'après, comme j'ai mentionné précédemment avant la pause, que le fabricant avait des tours, c'est la même machine qui est juste plus haute, sa tour était approuvée par Hydro-Québec, on a fait faire une étude économique par rapport à l'investissement supplémentaire. Évidemment, plus haut, ça coûte plus cher. Et des revenus supplémentaires.

3735

Et il a été déterminé que l'investissement valait la peine, parce que c'était plus rentable encore. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'on est à cinquante et un point cinq gigawattheures (51,5 GWh) à quatre-vingts mètres (80 m), on est à cinquante-neuf point quatre (59,4 GWh) à cent mètres.

3740

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez nous dire par contre l'écart entre les deux? Parce que dans le fond, on comprend le coût et tout ça, mais en termes de coûts sur la période du parc pour le vingt (20) ans, c'est quoi le revenu, l'augmentation du revenu, du profit si on veut, par rapport à la tour initialement de quatre-vingts mètres (80 m) versus celle de cent mètres (100 m)? Tantôt on parlait de quarante-huit millions (48 M\$).

3745

3750 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

J'ai pas les chiffres ici avec moi.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3755

Est-ce que vous pouvez nous répondre assez rapidement là-dessus?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

3760

Je pourrais retrouver l'étude qui avait été faite à l'époque.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3765

OK. Donc dans le fond, essentiellement, c'est le fait d'augmenter, plus de revenu, et le coût en valait la peine?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

3770

Oui. Il y a deux (2) coûts qui augmentent. C'est un tube de plus, parce qu'on est vingt mètres (20 m) plus haut, et les fondations sont un peu plus, entre guillemets, costaudes, parce que c'est un peu plus haut pour ce qu'on appelle le vent, l'excentricité.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3775

Ça, cette décision-là, elle a été prise après la signature avec Hydro-Québec?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

3780

Après la signature avec Hydro-Québec, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3785

Monsieur Scully, comment, dans le fond, dans un contrat qui était fixé sur une tour de quatre-vingts mètres (80 m) pour une certaine quantité d'énergie, on veut l'augmenter, ça impliquait quoi chez vous au niveau du contrat?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

3790

Monsieur le Président, au niveau du contrat, la partie contractuelle, les principaux points, bien sûr, c'est la puissance contractuelle qui est le vingt-quatre point six mégawatts (24,6 MW). L'énergie contractuelle à cinquante et un point cinq gigawattheures (51,5 GWh).

3795 Par après, en fin de compte, tout qu'est-ce qui est le détail technique, le type d'éolienne, la hauteur des tours, c'est des détails qui sont à l'annexe 1 du contrat qui est une annexe qui est, en fin de compte, temporaire. C'est une annexe qui est préliminaire qui, on comprend à Hydro-Québec, qui peut avoir des optimisations.

3800 Le changement de hauteur de la tour, pour nous autres, c'est seulement une optimisation du parc éolien. Donc ça ne change rien au niveau de l'énergie contractuelle, parce qu'on est toujours à cinquante et un point cinq gigawattheures (51,5 GWh). Au niveau de la puissance, ça ne change rien, parce que c'est toujours les mêmes machines.

3805 De toute façon, si la machine changeait, il y a un processus qui est prévu, parce qu'on doit quand même reconnaître qu'il peut y avoir une évolution de la machine, ce qu'on appelle la substitution du modèle d'éolienne.

Mais concernant les tours, ça ne change rien pour Hydro-Québec d'avoir une tour à quatre-vingts (80 m) ou à cent mètres (100 m). C'est la décision finale du promoteur.

3810 C'est vrai qu'il doit nous approcher, parce qu'on dit bien à l'annexe 1, tout changement à cette annexe doit obtenir l'approbation du distributeur.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3815 Mais là, ce que je comprends, c'est que dans le fond, le quatre-vingts (80 m) à cent mètres (100 m), il y a quand même une approbation de votre part?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

3820 Au niveau technique. Mais il n'y a pas de changement majeur pour nous autres au niveau du contrat.

3825 Donc on n'a pas eu à revoir des études poussées. On a demandé quand même une évaluation du vent, des mesures de vent, ce qui a été présenté par le promoteur et que nous autres, on a jugé confortable.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3830 Merci.

**PAR M. YANICK CAISSE :**

Je comprends pour la hauteur, mais c'est de venir chercher sept millions (7 M\$) de plus dans les poches des citoyens sans les consulter.

3835

Si vous vous faites poser une clôture chez vous, puis je vous fais un prix, puis je change le prix au bout d'une semaine, ça ne marche plus.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3840

Ça, je vais être obligé de vous dire de venir nous dire ça dans votre mémoire. Mais je comprends votre point.

Dans le fond, le sept millions (7 M\$), est-ce qu'il y a eu une consultation citoyenne par rapport à ça?

3845

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

Non. Il n'y a pas eu de consultation. C'est une décision qui a été prise par...

3850

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Par le Conseil des maires?

3855

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

Avant tout par le conseil d'administration de Parc qui a demandé l'appui du Conseil de la MRC pour demander à Hydro-Québec le changement de hauteur des éoliennes.

3860

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**PAR M. YANICK CAISSE :**

3865

Mon autre question! Si les promoteurs changent le contrat original à leur guise, est-ce que les villes peuvent se retirer ou est-ce que les promoteurs iront chercher tout l'argent désiré dans la poche des citoyens?

3870 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'ai pas compris le début de votre question.

3875 **PAR M. YANICK CAISSE :**

Si les promoteurs changent le contrat original à leur guise, est-ce que les villes peuvent se retirer?

3880 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Scully, est-ce qu'une ville peut se retirer d'un contrat signé avec vous, avec Hydro-Québec Distribution?

3885 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Monsieur le Président, au niveau du contrat, écoutez, la structure du promoteur peut changer dans le temps. Ça, on consent à ça.

3890 Tant que les exigences du contrat, dont entre autres la participation à la capitalisation et au contrôle du projet, sont toujours de cent pour cent (100 %) communautaires, à ce moment-là, pour nous autres, ça ne change rien.

Il n'y a pas d'autorisation ou de changement contractuel à ce moment-là. C'est toujours le même contrat.

3895

**PAR M. YANICK CAISSE :**

3900 Au niveau des villes, il n'y a rien qui dit, qui voudrait rassurer les gens, dire, regarde, on a un projet, le projet est X millions, OK, mais là, comme c'est là, le projet peut dépasser, on peut avoir des dépassements de coûts, puis c'est encore nous qui va les assumer!

Alors je sais pas si le ministère des Affaires municipales pourrait dire, regarde, les villes ont peut-être un pouvoir de se retirer du projet si ça n'a aucun sens!

3905 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais la question, parce que j'essaie de la décoder dans votre discussion. En même temps, vous avez votre position puis votre question.

3910 Mais la question, vous pourriez peut-être me la dire plus clairement. C'est quoi vous voulez savoir exactement?

**PAR M. YANICK CAISSE :**

3915 Je voulais savoir si les villes pouvaient se retirer d'un projet.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Là, ce que je comprends...

3920

**PAR M. YANICK CAISSE :**

Le projet, à l'origine, était de soixante millions (60 M\$), on est rendu à soixante-sept millions (67 M\$). La Ville n'est pas consultée.

3925

Mais est-ce que le maire de Sorel pourrait dire, le même maire qui nous a dit que le contrat était béton, est-ce qu'on pourrait se retirer, parce qu'il dit, ça suffit, les citoyens ne sont plus capables d'assumer un tel projet?

3930 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais peut-être essayer avec madame Beaudoin. Je ne sais pas si vous pouvez nous aider à répondre à cette question-là.

3935

En fait, c'est quoi, lorsque l'on parle de la Loi sur les compétences municipales, il y a eu ce projet-là, la MRC a créé une société en commandite, comment les villes se situent à l'intérieur de tout ça? Est-ce qu'elles peuvent se retirer? Est-ce qu'il faut qu'elles soient toutes les douze solidaires, est-ce que ça prend l'accord de tout le monde?

3940

Comment ça fonctionne pour ce type de structure?

**PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

Je présume que le Conseil de la MRC a des lettres ou un contrat, j'imagine?

3945

**PAR LE PRÉSIDENT :**

En fait, moi, je veux avoir un peu votre opinion en termes d'experte, comment ça fonctionne normalement. Parce que pour nous, c'est un peu nouveau, cette situation-là.

3950 **PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

Bien, je vous dirais que pour nous aussi, c'est un peu nouveau. C'est un projet, en fait, cent pour cent (100 %) communautaire.

3955 Donc je pourrais aller peut-être chercher des informations demain là-dessus, mais il faudrait que la question soit plus précise.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3960 Donc si vous pouvez reprendre votre question plus précise, on va l'adresser au ministère des Affaires municipales.

**PAR M. YANICK CAISSE :**

3965 La question, c'est simplement si les coûts ne sont pas ceux qui étaient initialement prévus, est-ce que la Ville peut se retirer du projet? Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3970 Ça va. Donc demain, parfait.

À moins que, monsieur Boisvert, vous ayez quelque chose à répondre à ce sujet-là?

**PAR M. DENIS BOISVERT :**

3975 Non.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3980 Pas pour l'instant, parfait.

---

**YAN HEINRICH**

3985 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc j'appellerais monsieur Yan Heinrich s'il vous plaît.



3990 **PAR M. YAN HEINRICH :**

Bonsoir.

3995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4000 En fait, ce que je comprends, c'est plutôt une phase de questions, puis les commentaires pourraient venir au mois de juin?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4005 C'est ça. En fait, on demande deux (2) questions et vous pouvez vous réinscrire pour la suite.

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4010 Ma question est plus une question de réitérer ou de revenir vérifier une réponse qui m'est venue d'une question de Robert Dupont. En fait, je suis ni contre ni pour le projet.

Monsieur Dupont a posé une question au niveau de la rentabilité sociale, économique du projet, mais pas juste au niveau régional, au niveau de la province.

4015 Et il y a la personne du gouvernement au niveau, je pense madame Camirand qui répondait et le DG de la MRC au niveau de la stratégie économique 2009-2015.

4020 Je voudrais juste vérifier finalement la réponse que j'ai entendue, pour pouvoir réitérer ou bien réfléchir à la situation, pour pouvoir revenir au mois de juin.

Ce que je comprends, c'est qu'à ce niveau-là, la réponse que j'ai entendue, puis je veux juste vraiment vérifier la réponse au niveau de 2009-2015, ce qu'on disait, c'est qu'il y a eu une stratégie énergétique qui a été faite, qui a été mise en place pour aider les gens de la Gaspésie.

4025 Puis à ce moment-là, c'était rentable de pouvoir mettre en place des éoliennes. Donc surtout pour les régions éloignées.

4030 Je veux vérifier finalement si c'était bien ça, si au niveau de 2009-2015, c'était avantageux  
au niveau des régions de mettre en place une telle stratégie, de mettre en place des éoliennes.

4035 Puis est-ce qu'au niveau de la MRC, si on réévaluait la situation aujourd'hui, est-ce qu'on  
prendrait la même décision que celle qu'on a appelée à l'appel d'offres de 2009? Parce que  
finalement, ce que je comprends, c'est qu'on a pris en considération comme une entreprise privée,  
on s'est dit, bien, c'est avantageux, c'est intéressant pour notre région, on va de l'avant avec  
l'appel d'offres, mais est-ce qu'aujourd'hui, on aurait pris la même décision en 2014, avec les  
données de 2014, que ce qu'on avait en 2009?

4040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On va commencer par la question de la stratégie énergétique, à savoir si effectivement, ça a  
favorisé les régions, est-ce qu'on a aidé les régions.

4045 **PAR M. YAN HEINRICH :**

C'est ce que je voulais valider, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4050 Madame Simard s'il vous plaît.

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

4055 Monsieur le Président, laissez-moi juste corriger! C'était la Stratégie énergétique 2006-2015.

Donc la question étant? Juste répéter la question.

4060 **PAR M. YAN HEINRICH :**

Pourquoi on a parlé de la Gaspésie à ce moment-là? Pourquoi c'était avantageux pour la  
Gaspésie, puis on a pris des décisions en lien avec la Gaspésie?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4065 Monsieur, regardez, s'il vous plaît, vous vous adressez à moi!

Allez-y à nouveau!

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4070

Bien, dans l'élément de réponse, je ne comprenais pas pourquoi on a parlé de la Gaspésie dans la réponse de 2006-2015, dans l'avantage au niveau de la stratégie énergétique. C'est ça que j'essaie de comprendre.

4075

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

Oui, la question est très pertinente.

4080

Pourquoi on a parlé de la région de la Gaspésie, et j'ajoute la région du Bas-Saint-Laurent, monsieur le Président! C'est que le gouvernement du Québec, comme je vous l'ai dit tantôt, a procédé par appels d'offres pour développer l'éolien.

4085

Mais il a fait plus que ça. Il a dit, dans mes appels d'offres, je vais poser des conditions pour encadrer le développement éolien au Québec.

Depuis le premier appel d'offres, ce qu'il a fait, c'est qu'il a fait des exigences au promoteur de contenus régionaux et de contenu provincial.

4090

Qu'est-ce que ça veut dire contenus régionaux? C'est qu'il a dit au promoteur, dans les deuxième et troisième appels d'offres, vous devez dépenser au moins trente pour cent (30 %) du coût des éoliennes dans la région, soit de la MRC de Matane ou en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; et dans les soumissions qu'Hydro-Québec Distribution analysait, il y a avait des pointages liés à ce respect de cette condition-là. Ça, c'est pour la condition régionale.

4095

La condition provinciale, c'est de dire, dans l'ensemble du Québec, les coûts totaux des projets éoliens vont devoir représenter au moins soixante pour cent (60 %) de dépenses et encore là, il y avait des points alloués dans le processus de soumissions.

4100

Donc qu'est-ce que ça l'a fait pour les zones désignées au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie? Aujourd'hui, on évalue à mille deux cents (1200) emplois directement liés à l'éolien, à la filière éolienne en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Ça, c'est des entreprises comme Marmen LM Wind Power, ENERCON, Eaton, il y a aussi Fabrication Delta, mais il y aussi des entreprises de services, services environnementaux, PESCA Environnement, Activa Environnement.

4105

Donc c'est de dire que le gouvernement, dans son encadrement de la filière éolienne, a dit oui, je veux de l'éolien au Québec, mais sous certaines conditions, et je vais en profiter pour aider une région où je vais intégrer un petit peu plus mon industrie.

Donc c'était le sens de ma réponse.

4110

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais dites-moi si je comprends bien! En fait, au départ, quand les projets éoliens ont commencé, il y avait une portion de dépenses qui était peut-être faite dans la région de la Gaspésie, et une partie au Québec.

4115

Là, est-ce que c'est vrai que maintenant, c'est changé un petit peu? C'est-à-dire que maintenant, on est rendu dans des projets – parce qu'on se déplace, au départ, les projets se faisaient aussi en Gaspésie?

4120

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

Exactement.

4125

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc on était sur les lieux mêmes. Là maintenant, on est rendu dans d'autres régions, Montérégie, bon.

4130

Donc là, maintenant, il y a une partie québécoise encore, soixante pour cent (60 %), je pense, si je ne me trompe pas, puis il y a une partie par contre aussi qui doit aller en Gaspésie encore et aux Îles-de-la-Madeleine.

4135

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

Exactement. Même dans l'appel d'offres dont il est question de deux cent cinquante mégawatts (250 MW).

4140

**PAR LE PRÉSIDENT :**

On est toujours quand même dans le soixante pour cent (60 %) à peu près pour le Québec?

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

4145

Pour le Québec. Et je crois même que la MRC Pierre-De Saurel, ça, c'est monsieur d'Hydro-Québec Distribution qui pourra répondre, mais de mémoire, son pourcentage auquel elle s'est engagée est supérieur un petit peu à soixante pour cent (60 %).

4150 Mais même ce projet-là qui n'est pas en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine va avoir des retombées, parce que les coûts d'achat des éoliennes aura un minimum de trente pour cent (30 %) – trente pour cent (30 %) du coût d'achat des éoliennes doit être fait dans la région MRC Îles-de-la-Madeleine. Puis il y a peut-être des pourcentages plus élevés que ceux-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4155 Monsieur Scully, est-ce que vous pouvez nous confirmer un peu ces données?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

4160 Oui effectivement, monsieur le Président. Bon, on parlait de contenu régional, contenu québécois. Au niveau du contrat, on a pris en considération les engagements du promoteur.

4165 Entre autres pour le contenu régional, on parle au-dessus du trente pour cent (30 %) qui était le minimum. On parle de quarante-quatre pour cent (44 %) qui était l'engagement du promoteur à respecter ça. Donc quarante-quatre pour cent (44 %) des coûts des éoliennes doivent provenir...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4170 On parle du coût des éoliennes, mais le coût du parc?

**PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

4175 Non, le contenu régional, comme dit ma collègue, c'est vraiment le coût des éoliennes. Ça veut dire que les éoliennes, d'habitude, c'est soixante-dix pour cent de la valeur d'un parc éolien, en moyenne.

4180 Et concernant le contenu québécois, c'est-à-dire pour l'ensemble de la province, l'engagement est au-dessus du soixante pour cent (60 %), est de soixante-sept point sept (67,7 %).

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est l'engagement qui est pris par?

4185 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Par le promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4190

Monsieur Heinrich, est-ce que ça répond un peu à votre question? Ça confirme ou ça mène à autre chose?

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4195

C'est difficile, mais je veux revenir après au directeur général, juste pour être sûr que j'ai bien compris.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4200

Vous vous adressez à moi, là!

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4205

Dans le fond, c'est avantageux pour les régions, c'est avantageux économiquement pour les régions.

Mais au niveau provincial, il n'y a pas de données qui nous disent que ça nous rapporte davantage. De un.

4210

Et de deux, on parlait d'une seule région en particulier, on ne m'a pas parlé de la MRC de Pierre-De Saurel dans ces statistiques-là.

Au niveau des statistiques de la Gaspésie, on me dit...

4215

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je ne veux pas non plus qu'on embarque dans votre mémoire, mais écoutez, dans le fond, ce qu'on comprend actuellement, c'est que le contrat comprend des clauses qui font en sorte que pour ce qui est des éoliennes, il y a des portions de dépenses qui doivent être affectées à des régions.

4220

Puis là, ce que je comprends, c'est que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, elle est visée dans tous les appels d'offres, puis il y a une partie Québec. Puis le promoteur s'est engagé, lui, à respecter ces clauses-là, puis même plus, pour avoir le contrat.

4225

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4230 On peut pas analyser notre région comme on le fait pour la région de la Gaspésie. C'est là que j'ai de la misère à comprendre la réponse à la question de monsieur Dupont.

**PAR Mme LOUISE SIMARD :**

4235 Si vous désirez, monsieur le Président, demain je pourrai déposer l'ensemble des retombées en termes d'emplois directs liés au parc éolien dans tout le Québec, pas seulement les régions désignées.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4240 Est-ce que ça vous va?

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4245 Oui, on va y aller comme ça, puis je pourrai revenir au mois de juin.

Maintenant, au niveau de la MRC, ce qu'on nous répondrait à cette même question là, c'est que finalement, on a pris des décisions à partir de ces données-là de 2009, j'aimerais savoir, est-ce qu'on aurait pris les mêmes décisions à partir des données de 2014?

4250 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je ne vous suis pas, monsieur. En fait, l'appel d'offres est de 2009.

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4255 Oui, c'est ça. Est-ce que c'est avantageux encore aujourd'hui pour la région puis pour le Québec?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4260 OK. Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez nous dire l'avantage que le projet a?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

4265 Pour la région, l'acétate le montre, pour la région, on calcule qu'il va y avoir des retombées de quarante-huit millions (48 M\$).

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4270 Quarante-huit millions (48 M\$), pour la région, quand vous dites la région, c'est quoi, c'est la MRC?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

4275 La MRC, les municipalités, les agriculteurs.

**PAR M. YAN HEINRICH :**

Je parle du Québec, moi, parce que je paie des impôts et des taxes au Québec.

4280 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Pour le Québec, écoutez, lors du dépôt de la soumission, il y a eu un engagement d'avoir un pourcentage de contenu québécois qu'on va respecter.

4285 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc cet engagement-là du contenu québécois...

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

4290 Pour la construction.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4295 Pour la construction. Donc il y a un engagement pour un montant pour le Québec dans ce projet-là.

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4300 C'est quoi l'engagement?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4305 Est-ce que vous pouvez nous préciser c'est quoi le pourcentage, déjà?



**PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bien, monsieur Scully l'a dit, c'est soixante-sept pour cent (67 %).

4310 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Pour le contenu québécois, c'est soixante-sept point sept pour cent (67,7 %), monsieur le Président. Donc le coût global du parc éolien.

4315 Et pour le contenu régional, donc qui vise vraiment les coûts dans la région de la MRC de Matane et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. On parle de, je vous ai dit quarante-quatre pour cent (44 %), puis ça, c'est le coût des éoliennes, parce que les éoliennes sont fabriquées dans la région.

4320 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans le soixante-sept pour cent (67 %), c'est le coût du parc; dans le quarante-quatre (44 %), c'est le coût pour les éoliennes?

4325 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Oui, mais il faut comprendre que le coût régional se retrouve aussi dans le coût du parc.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4330 Oui, on comprend, parfait. Ça vous va? Partez avec ces chiffres-là pour commencer, puis vous reviendrez.

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4335 Finalement, ce que je comprends, c'est que c'est avantageux pour tout le monde?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4340 Bien là, je veux pas m'avancer.

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4345 Non, mais c'est important quand même. Je veux juste vérifier.

Moi, je veux dire, je fais confiance aux gens qu'on élit puis les professionnels, je dois me fier sur les professionnels pour pouvoir prendre une décision.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4350

Dans le fond, les contrats prévoient des pourcentages de retombées dans différentes régions incluant le Québec et la région même, finalement qui sont des revenus du parc lui-même. Mais pour la construction, il y a des retombées qui se font au Québec et dans des régions spécifiques.

4355

**PAR M. YAN HEINRICH :**

Ça fait que finalement, ce qu'on entend comme simple citoyen quotidiennement que ça ne l'est pas, on se fait dire n'importe quoi, finalement.

4360

C'est un peu ce que j'entends des professionnels de ce soir. Ça me convient, moi, j'en demande pas plus. Je suis un simple citoyen qui vient valider l'information que je reçois.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4365

OK. Est-ce que vous avez une autre question?

**PAR M. YAN HEINRICH :**

4370

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, bonne soirée.

4375

---

**DAVID FORCIER**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4380

Monsieur David Forcier s'il vous plaît.

**PAR M. DAVID FORCIER :**

4385

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4390

Bonsoir.

**PAR M. DAVID FORCIER :**

4395

Tout d'abord, j'aimerais y aller avec une question qui remonte, en fait dont l'origine remonte aux présentations diffusées sur YouTube qui remontent en 2012. Elles faisaient mention d'un rapport de Santé Canada sur l'étude de l'impact des éoliennes sur les êtres humaines, rapport dont le dépôt a été prévu pour 2014.

4400

J'aimerais savoir si ce rapport-là a été déposé.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez d'un rapport, quel type de rapport, vous dites sur YouTube?

4405

**PAR M. DAVID FORCIER :**

Les rencontres d'informations qui ont été tenues en 2012...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4410

Par la MRC?

**PAR M. DAVID FORCIER :**

4415

Oui, ont été rendues publics sur YouTube. Je les ai consultées.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4420

Ce sont des rapports sur la santé?

**PAR M. DAVID FORCIER :**

4425 C'est ça. Elles faisaient mention d'un rapport de Santé Canada sur les études des impacts des éoliennes sur la santé humaine.

Je voudrais savoir si ces rapports-là ont été publiés. Si le rapport est favorable ou défavorable, et s'il devait être défavorable, comment ça affecterait le projet?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4430 On va demander à monsieur Fafard, mais par la suite, on va demander aussi à monsieur Jean-Bernard Drapeau du ministère de la Santé.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

4435 Écoutez, je peux comprendre la question, c'est peut-être vrai, j'ai aucune souvenance qu'on a mis sur YouTube une telle affirmation.

4440 Tout ce que je sais, moi, c'est que les gens de Santé Québec ici, il y a un rapport qui a été produit en 2013, très récent, qui calcule tous les impacts sur la santé humaine.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4445 C'est un document de référence qui est pas nécessairement pour votre projet mais qui est sur l'ensemble des parcs éoliens?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

4450 Sur l'ensemble. Ça, je l'ai lu, c'est disponible sur le site internet. Peut-être que les gens de Santé Québec peuvent répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4455 Monsieur Drapeau du ministère de la Santé, est-ce que vous pouvez nous renseigner?

**PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

4460 Effectivement, il y a une étude de Santé Canada qui a été commandée sur les effets reliés aux éoliennes. Mais non, pour l'instant, elle n'est pas encore parue. C'est pas encore disponible en ligne, l'étude est en cours.

Donc ce n'est pas encore terminé, ce n'est pas disponible pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4465 Est-ce que vous avez une idée s'il y a un échéancier?

**PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

4470 Dernièrement, j'ai regardé aussi de mon côté si je pouvais voir quand ça pourrait paraître, et je ne l'ai pas trouvé. Je vais peut-être essayer de contacter Santé Canada d'une façon ou d'une autre pour m'informer effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4475 C'est Santé Canada qui a produit ça?

**PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

4480 Oui, Santé Canada.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis vous, de votre côté, est-ce que vous avez produit des documents sur la santé?

4485 **PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

4490 Non. Nous, on se base beaucoup sur le document de l'INSPQ dont monsieur faisait référence à l'instant, qui est de 2013, qui faisait état des connaissances un peu. Ce n'est pas une revue de littérature, mais un recensement des écrits de littérature sur les effets à la santé des éoliennes. On se base beaucoup là-dessus, nous, de notre côté.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4495 J'ai vu à un moment donné des fiches qui avaient été produites sur différents aspects, entre autres l'effet stroboscopique ou le bruit. Je ne sais pas, je ne me rappelle pas si c'est votre ministère qui avait fait ça ou le ministère des Affaires municipales peut-être? Madame Beaudoin.

**PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

4500 Bien, on avait fait, en 2007, un document de soutien aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement où il y avait une série de fiches qui sont disponibles sur notre site Internet d'ailleurs.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4505 Peut-être que vous pourriez nous donner à ce moment-là, nous déposer le lien pour qu'on puisse avoir accès aux documents facilement. Donc nous, on pourrait mettre le lien disponible sur notre site, pour avoir accès à ce document-là. Ça vous va?

**PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

4510 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4515 Merci. Ça vous va, monsieur?

**PAR M. DAVID FORCIER :**

4520 Oui. Il resterait juste le volet que si ce rapport-là au final devait s'avérer défavorable, si ça affecterait le projet.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4525 Là, le problème qu'on a, c'est qu'on n'a pas le rapport. À ce que je comprends, c'est qu'il n'est pas encore disponible, il est en rédaction ou en étude, je ne sais pas à quel point il est rendu.

**PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

4530 C'est ce que je comprends, mais comme je vous disais, je vais essayer de m'informer.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4535 Vous pourriez peut-être revenir et voir de votre côté quelle information vous pouvez avoir à ce sujet-là. Il existe peut-être des fois, pas des résumés, mais des faits saillants, un début, une ébauche de conclusion.

**PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

4540 Je m'en occupe.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4545 Merci.

**PAR M. DAVID FORCIER :**

Merci. Sinon, j'aurais une dernière question pour ce soir!

4550 J'ai fait aussi des recherches sur Internet, je suis tombé sur un projet très semblable à celui de la MRC de Pierre-De Saurel. Je ne me souviens plus quelle municipalité, mais on parle du même type d'éoliennes, des MM92, même nombre, puissance brute estimée à vingt-quatre mégawatts (24 MW), mais on faisait mention d'une puissance nette de 12 mégawatts (12 MW).

4555 J'aimerais savoir où vont les douze mégawatts (12MW) perdus entre le brut et le net, et si cette perte-là, si elle est correcte de l'envisager pour notre projet à nous, et si ça l'a été pris en compte?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4560 Là, vous parlez d'un projet que vous avez vu ailleurs, savez-vous à quel endroit?

**PAR M. DAVID FORCIER :**

4565 Je sais qu'il est au Québec. Plus au nord, je ne me souviens pas du nom de la municipalité, mais c'est au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4570 Parce que tantôt, ce qu'on a fait comme exercice, on a dit, bon, on a un projet de vingt-quatre virgule six mégawatts (24,6 MW), on a fait le calcul avec huit milles heures (8000 h), puis avec un facteur d'utilisation de vingt-sept point six pour cent (27,6 %), pour arriver à un chiffre.

4575 Là, vous me dites que celui-là, il est à douze mégawatts (12 MW), mais on parle de puissance brute, on ne parle pas de puissance – OK, on va poser la question, puis on va voir!

Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez nous aider à comprendre?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

4580 Bien, je connais pas le projet. Moi, je dis, on a douze (12) éoliennes, la puissance de chaque éolienne est de deux virgule zéro cinq (2,05 MW) qui fait vingt-quatre point six mégawatts (24,6 MW) de puissance.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4585 Mais est-ce qu'une éolienne pourrait avoir une perte de puissance de cinquante pour cent (50 %) comme ça, de passer de vingt-quatre (24 MW) à douze (12 MW) en puissance nominale?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

4590 Monsieur Tremblay peut répondre.

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

4595 Donc monsieur le Président, je vais donner des informations générales sur la production énergétique des éoliennes.

Donc oui, il est tout à fait normal que des pertes soient encourues, en fait selon plusieurs conditions que je vais énumérer.

4600 Donc un calcul typiquement commence avec un calcul de l'énergie brute, donc c'est-à-dire l'énergie sans aucune perte calculée. Les pertes dépendent d'un site à l'autre.

4605 Et en général, on retrouve dans ces pertes-là, donc les effets de sillage qui est, dans le fond, la diminution de vitesse suite au passage à travers du rotor qui affecte les autres éoliennes situées plus loin.

4610 Ensuite, dans les pertes, on retrouve aussi la disponibilité de l'équipement. Donc on sait qu'un équipement doit être maintenu, il va y avoir des bris mécaniques qui ne sont pas nécessairement – enfin, on ne connaît pas exactement à quel moment ils vont arriver, mais on peut savoir qu'en moyenne, on perd un certain pourcentage. Donc ce calcul-là est fait.

4615 Ensuite, bien entendu à l'intérieur du réseau collecteur jusqu'au point d'interconnexion, il va y avoir des pertes de nature électrique.

Par la suite, il y a aussi des pertes qui vont être causées par les conditions météorologiques et autres conditions environnementales. Donc on parle soit de rafales très élevées momentanées



4620 de vent qui causent un arrêt temporaire des machines. Et ensuite, lorsque la température descend sous un certain seuil, typiquement entre moins trente (-30° C) et moins quarante degrés Celsius (-40° C), il y a aussi un arrêt des machines. Donc tout ça entre dans les pertes environnementales.

4625 Et il y a d'autres pertes aussi qui sont introduites, comme la disponibilité du réseau d'Hydro-Québec, donc lorsqu'il y a perte, un bris quelconque sur le réseau, les éoliennes cessent de fonctionner.

Donc toutes ces pertes-là sont prises en compte et ont été prises en compte dans le projet du Parc éolien Pierre-De Saurel.

4630 Mais typiquement, je peux vous donner quand même un ordre de grandeur de l'ensemble de ces pertes-là lorsqu'on les additionne, puis ça se situe, disons, on pourrait penser entre, disons, de douze (12 %) à dix-huit pour cent (18 %) pour un parc normal tel qu'on construit au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4635 Donc tout dépend en fait des conditions du site ni plus ni moins. Donc on peut pas appliquer nécessairement une perte d'un projet, puis l'appliquer sur l'autre.

Mais il reste qu'il y a quand même des éléments qui font qu'il peut y avoir des pertes qui sont possibles.

4640

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Oui, tout à fait.

4645 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

**PAR M. DAVID FORCIER :**

4650

Ces fameuses pertes viennent entrer en compte justement dans le fameux cinquante-cinquante (50-50) qu'on sait qu'on est sûr ou pas d'arriver à l'objectif?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4655

Monsieur Tremblay.

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

4660 Oui, les pertes sont prises en compte dans le calcul des P50 et autres, P75 et P90.

Et je voudrais même ajouter que non seulement la valeur en pourcentage de la perte est appliquée, mais aussi on applique même une incertitude sur chacune de ces pertes-là.

4665 Donc sans en fixer la valeur exacte, disons que ça se résume plutôt à fixer un intervalle pour chacune de ces pertes-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4670 Merci. Ça vous va?

**PAR M. DAVID FORCIER :**

4675 Ça va, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée.

4680

---

**MARTINE CHAMPAGNE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4685

Madame Martine Champagne s'il vous plaît.

**PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

4690 J'aimerais que vous nous expliquiez en quoi consiste le phénomène des ombres mouvantes.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4695 Parfait. Donc je vais demander à monsieur Drapeau d'abord pour nous expliquer le phénomène, puis ensuite au promoteur, pour nous dire pour son projet.

Donc monsieur Drapeau du ministère de la Santé, si vous pouvez nous expliquer un peu le phénomène des ombres mouvantes ou des effets stroboscopiques?

4700 **PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

4705 Bien, grossièrement, c'est un phénomène physique, je ne suis pas physicien, mais grossièrement ce qui se passe, c'est quand le soleil est très bas sur l'horizon et que le ciel, par exemple, est sans nuages; donc le soleil est très plombant, excusez-moi l'expression, puis donc projette directement sur les pales d'éoliennes qui seraient à angle droit, à quatre-vingt-dix degrés (90°). Eh bien, le fait que la pale passe devant le soleil, ça crée une ombre à toutes les fois que la pale passe.

4710 Et donc c'est le phénomène qu'on voit sur la maison par exemple ou sur le terrain, on voit ces ombres-là qui illuminent, qui arrêtent, qui illuminent. C'est un peu grosso modo le phénomène.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4715 Puis au niveau des effets sur la santé, est-ce que vous avez des informations à ce sujet?

**PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

4720 Bien, grosso modo, certains avaient des craintes au niveau de crises épileptiques par exemple pour les gens qui souffrent de cette maladie-là. Il n'y a pas eu de cas qui a été recensé de ça, officiel.

Nous, ce qu'on dit, c'est que oui, ça pourrait causer une nuisance, mais des effets santé proprement dits, pour l'instant, il n'y a pas de preuves à ce niveau-là.

4725 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez peut-être, monsieur Fafard, de votre côté, nous dire, dans le projet actuellement, est-ce que ça a été étudié?

4730 Je me rappelle d'un petit graphique, d'une pointe de tarte où on voyait les maisons, le nombre de résidences qui étaient affectées, qui pourraient être affectées par ce type d'effet, est-ce que vous pouvez peut-être nous le montrer? Je ne sais pas si vous l'avez graphiquement.

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

4735 Je vais laisser le spécialiste monsieur Tremblay répondre plus précisément.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

OK parfait. Donc si vous avez le petit graphique?

4740

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Non. Le graphique n'est pas disponible.

4745

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais pour ce qui est du phénomène, est-ce que vous pouvez nous en parler, avez-vous des acétates à nous montrer?

4750

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Non, on n'a pas d'acétate non plus à montrer. Mais, monsieur le Président, si vous voulez, on pourra préparer le graphique sous forme électronique peut-être.

4755

**PAR LE PRÉSIDENT :**

En fait, je sais qu'il existe déjà dans l'étude d'impact, c'est pour ça que je pensais que vous l'aviez.

4760

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Tout à fait, je peux le commenter.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4765

Parfait. Donc on peut aller avec ça.

**PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

4770

Donc oui, des études d'impacts sur l'effet de battement d'ombre, parce que c'est le terme plus technique que la communauté éolienne aime utiliser.

Donc oui, l'étude de battement d'ombre a été faite, et puis je peux expliquer un peu les hypothèses qui ont été posées.

4775

Donc ce qui a été présenté dans l'étude d'impact, il s'agit réellement d'un cas disons très conservateur, parce qu'on a utilisé des hypothèses très contraignantes sur la production de ces ombres-là.

4780 C'est-à-dire que, dans le fond, dans la méthodologie employée, on a regardé à la station météo de Pierreville je crois qui est quand même située assez près, dans tout l'historique que la station météo a mesuré, puis on parle vraiment de plusieurs années, probablement plus d'une dizaine, et peut-être même davantage, je n'ai pas l'information comme ça rapidement, mais donc, pour tout l'historique de la station d'Environnement Canada, disons pour le mois de janvier par exemple, le nombre d'heures d'ensoleillement qui a été pris en compte dans l'étude de battement d'ombre, il s'agit du record d'ensoleillement de tous les mois de janvier jamais enregistrés par la station.

4790 Ensuite, nous avons regardé pour tous les autres mois la même méthodologie, donc le record d'ensoleillement de tout l'historique pour chacun des mois pris individuellement.

Donc on s'entend que les heures d'ensoleillement ont été grossièrement exagérées dans leur prise en compte lors de l'étude de battement d'ombre.

4795 Et malgré ces hypothèses-là, en plus d'autres hypothèses qui sont très conservatrices, c'est aussi de supposer qu'à tout moment, l'éolienne fait directement face à la résidence, donc son rotor est perpendiculaire à la résidence, donc va couvrir le soleil trois (3) fois à chaque rotation de manière directe. Et cela pour toutes les résidences simultanément, alors que c'est impossible d'avoir des éoliennes qui font face à toutes les résidences qui encerclent un parc éolien, puisqu'il ne vente que dans une direction. Normalement, les éoliennes ne peuvent pas être orientées perpendiculairement à chacune des résidences.

4800 Et la troisième hypothèse qui ajoute encore plus de conservatisme au calcul est que toute ombre touchant une résidence est supposée causer un battement d'ombre sur la maison alors que le battement d'ombre est causé seulement lorsque l'ombre frappe une fenêtre d'une maison. Donc on a supposé que l'ensemble de la maison était comme une grosse fenêtre et qu'à la seconde où l'ombre touche la maison, est comptabilisé comme un battement d'ombre.

4805 Et la troisième hypothèse qui ajoute encore plus de conservatisme au calcul est que toute ombre touchant une résidence est supposée causer un battement d'ombre sur la maison alors que le battement d'ombre est causé seulement lorsque l'ombre frappe une fenêtre d'une maison. Donc on a supposé que l'ensemble de la maison était comme une grosse fenêtre et qu'à la seconde où l'ombre touche la maison, est comptabilisé comme un battement d'ombre.

4810 Donc toutes ces hypothèses-là étant expliquées, et malgré le fait qu'elles ajoutent beaucoup d'heures et de battements d'ombre par année, on en est venu à la conclusion que pour l'ensemble des deux cent quatre (204) récepteurs – ce que j'appelle récepteur, c'est une maison – pour l'ensemble des deux cent quatre (204) récepteurs, le nombre d'heures, de minutes maximales quotidien, ainsi que la somme sur l'ensemble d'un an sur le nombre d'heures total de battement d'ombre, était totalement acceptable.

4815

En fait, ça se situe, je crois, bien en deçà – sur le graphique, un seul des deux cent quatre (204) récepteurs reçoit plus de quarante-huit (48) heures cumulées de battement d'ombre par an, alors qu'on sait que la réalité va être de plusieurs facteurs sous ce chiffre-là.

4820 Et la majorité, donc la très grande majorité en ont soit aucune, aucune minute ou aucune heure de battement d'ombre, et moins de vingt-quatre (24) heures. Ça, c'est la très grande majorité.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4825 Madame Champagne, parce que je sais que les chiffres, des fois c'est difficile, dans le document du BAPE PR5.1, c'est un document Réponses aux questions, à la page 51, vous avez le petit graphique où on montre le nombre de maisons et de résidences qui pourraient être affectées. Le nombre d'heures par exemple.

4830 Donc vous pouvez peut-être le consulter, ça va vous donner un meilleur aperçu.

4835 Mais moi, j'aurais peut-être une question pour vous! Advenant un cas où ça devient une nuisance, est-ce qu'il existe des mesures pour l'atténuation? Est-ce qu'on peut faire quelque chose pour éviter ça?

Est-ce que le promoteur peu planter des arbres, quelles sont les façons de faire pour régler ça?

4840 **PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

4845 Advenant le cas hypothétique où un problème de battement d'ombre serait identifié pour le projet de parc éolien Pierre-De Saurel, effectivement, puisque la course du soleil dans le ciel est quelque chose de très prévisible, certains dispositifs existent déjà sur les éoliennes pour pouvoir soit arrêter ou réorienter, en fait arrêter certaines éoliennes pendant certaines parties du jour lors de certaines parties de l'année. Parce qu'on s'entend que le soleil change aussi de sa course dans le ciel au fil des saisons, donc c'est par nécessairement tous les jours à la même heure que ça revient toujours au même endroit. Donc ça varie en fonction des saisons.

4850 Puis de tels dispositifs existent pour arrêter les machines.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4855 Merci. Est-ce que ça vous va, madame?

**PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

Oui, merci.

4860 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une deuxième question?

4865 **PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

Oui. J'aurais aimé ça, pouvez-vous nous informer sur les études effectuées par rapport à la présence d'éoliennes dans les lieux fréquentés par les oiseaux migrateurs?

4870 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Drouin!

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

4875 En fait, au niveau des oiseaux migrateurs, c'est davantage Environnement Canada qui a l'expertise à ce niveau-là. Je pense que c'est plus eux qui vont être en mesure de répondre à votre question.

Je pourrais toujours revenir avec quelques informations demain.

4880 **PAR LE PRÉSIDENT :**

4885 Mais de votre côté, est-ce que vous pouvez quand même nous expliquer un peu? Je comprends que c'est Environnement Canada parce que c'est les oiseaux migrateurs, mais il reste que pour la faune, de votre côté, est-ce que vous avez des éléments, des études que vous pouvez nous suggérer par rapport aux éoliennes, ce qui a été fait dans le passé?

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

4890 La très grande majorité des études qu'on a en ce moment au niveau des éoliennes, au niveau par exemple des mortalités, sont beaucoup tournées vers les chiroptères plutôt que les oiseaux.

4895 Pour des raisons qui nous échappent, les oiseaux ne semblent pas avoir attiré une grande attention dans les différentes études, donc on n'a pas beaucoup de cas bien documentés au niveau des oiseaux, pour les éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4900 Donc dans le fond, la question, il faudrait l'adresser à Environnement Canada, c'est ce que je comprends?

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

4905 Oui. Je pense que ça serait les mieux placés pour répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4910 Est-ce que vous pouvez peut-être, en fait ce que vous voulez savoir exactement, c'est quoi, c'est les études qui ont été faites?

**PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

4915 Les études qui ont été faites sur ce qui existe déjà, les parcs éoliens qui existent.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Les suivis qui ont été faits.

4920 **PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

Oui, c'est ça, ce qui a été fait.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4925 Monsieur Messely, pour les suivis, est-ce que vous avez des suivis qui sont disponibles pour les oiseaux en migration?

**PAR M. LOUIS MESSELY :**

4930 Oui, bien, il y a effectivement quelques suivis de parc éolien qui ont été déposés au BAPE dans les dernières années, notamment les parcs éoliens du promoteur Cartier Énergie Éolienne il y a quelques années. Je pense à Baie-des-Sables, Anse-à Valteau notamment.



4935 On a quelques données effectivement, puis comme dit monsieur Drouin de la Faune, les données de mortalité sont toujours plus élevées au niveau des chauves-souris.

Au niveau des oiseaux, j'ai pas les chiffres sous les yeux; bon, globalement, d'un parc éolien à l'autre, ça peut varier de zéro, dans quelques cas, ç'a été zéro oiseau par éolienne par année.

4940 Le maximum enregistré, je pense que ça tourne aux alentours de deux virgule quelque chose, deux virgule huit (2,8) oiseaux par éolienne par année.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4945 Mais ici par exemple, parce que je sais que dans certains cas, on a des suivis qui ont été faits dans des projets qui sont dans des milieux boisés ou dans le centre des terres, donc pas nécessairement dans des corridors, ici, selon votre avis, est-ce qu'on est dans un corridor de migration? Je pose la question à monsieur Drouin peut-être pour commencer.

4950 **PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

Effectivement, dans le cas du projet de Pierre-De Saurel, on est dans un corridor de migration. Toute la vallée, par exemple, du Richelieu et puis de la Yamaska est quand même un corridor de migration reconnu pour les oiseaux.

4955 **PAR LE PRÉSIDENT :**

4960 Mais vous, dans vos analyses, parce qu'actuellement, bon, vous avez demandé des inventaires au promoteur, donc ils ont fourni des données, est-ce que ça vous satisfait à l'heure actuelle?

Est-ce qu'il y a des questions qui restent en suspens?

4965 **PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

Bien, les données des études qui ont été fournies montrent effectivement qu'il y a une grande quantité d'oiseaux migrateurs qui passent au niveau du parc éolien.

4970 Pour ce qui est de l'analyse au niveau de l'étude d'impact, on est encore à ce niveau-là. Au niveau de l'analyse, je n'ai pas de conclusion nécessairement à vous fournir à ce moment-ci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

4975 Parce que là, on essaie de voir, parce qu'en réalité, on essaie de prévenir des évènements,  
donc si on se dit, bon, on va mettre une éolienne, puis on se rend compte qu'une fois qu'elle est  
installée, qu'on a un taux de mortalité qui est très élevé ou qui est critique, on fait quoi à ce  
moment-là? Est-ce qu'on la démantèle?

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

4980 C'est une très bonne question. Au niveau des chiroptères, il y a certaines mesures  
d'atténuation qui ont été développées ailleurs qui peuvent réduire les mortalités jusqu'à, je pense,  
quatre-vingt-treize pour cent (93 %); par exemple en ciblant certaines périodes d'activités des  
chiroptères qui sont particulièrement intenses, on va soit ralentir ou arrêter les éoliennes pendant  
4985 ces périodes-là.

Au niveau des oiseaux, étant donné justement qu'il y a eu un peu moins d'attention, un peu  
moins d'études, on n'a pas encore de mesures d'atténuation bien définies, mais on peut penser  
qu'il y a des choses similaires qui pourraient être faites.

4990

**PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. Sauf que ça laisse, c'est-à-dire que si on a des éoliennes qu'on arrête pendant un  
certain temps ou qu'on ralentit, là, il y a la question contractuelle qui va venir, la question du  
4995 rendement énergétique qui va venir se poser.

Mais juste pour revenir sur la question des oiseaux! Donc dans le fond, là actuellement, ce  
qu'on a dans l'étude d'impact, c'est qu'on aurait un taux de dix (10) oiseaux par éolienne par  
année.

5000

Ça veut dire quoi, ça, dix (10) oiseaux? Est-ce que c'est beaucoup, pas beaucoup?

C'est quoi un taux critique? Quand est-ce qu'on s'inquiète, à partir de combien?

5005

Tantôt, vous nous disiez, bon, il y a des suivis qui disent zéro, d'autres qui disent deux (2), là,  
dans notre étude d'impact, actuellement, on parle de dix (10), est-ce que c'est énorme?

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

5010

Je vais pouvoir vous répondre partiellement, je pourrai vous revenir demain avec des choses  
plus précises.

5015 Ça va dépendre entre autres des espèces qui sont affectées. Par exemple une espèce très  
abondante, bien, peut-être que deux point huit (2,8) par exemple qu'on a soulevé par éolienne par  
année, c'est peut-être pas très important. Mais si on parle de faucon pèlerin ou d'espèces à statut,  
à ce moment-là, les chiffres, il faut les interpréter très différemment.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5020 Donc vous pouvez nous revenir avec plus d'information à ce sujet-là.

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

5025 Oui, un exemple de combien, c'est beaucoup ou peu, je pourrai vous revenir avec des  
exemples demain.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ok, parfait. Madame!

5030 **PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

Oui, bien, ce serait pas tant nécessairement au niveau mortalité, mais aussi peut-être si ça a  
des effets dans le changement d'habitude.

5035 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Du comportement par exemple?

5040 **PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

Du comportement, exactement. C'est quelque chose de large, là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5045 Est-ce que vous pouvez vérifier ça aussi en même temps?

**PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

5050 Oui, c'est possible. Depuis les débuts des parcs éoliens, dans les suivis qui sont faits, il y a  
des suivis sur le comportement, particulièrement au niveau des oiseaux de proie, voir si ça change  
les comportements. Je pourrai vous revenir demain.

Il faut que je vérifie si ça a été publié ou si les résultats sont encore à analyser.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5055

Parfait. Donc on va attendre votre réponse demain à ce sujet-là.

Puis Environnement Canada aussi, on va revenir avec votre réponse puis on verra pour Environnement Canada, qu'est-ce qu'on va leur adresser.

5060

**PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :**

Merci.

5065

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

5070

---

**ROBERT DUPONT**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc le dernier participant pour la soirée, monsieur Robert Dupont s'il vous plaît.

5075

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

Rebonsoir.

5080

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

5085

Présentement, le taux de financement est extrêmement bas. Il ne peut qu'augmenter dans les prochaines années.

5090

À la MRC je pose la question! Dans votre calcul financier, quelle protection, quel outil financier avez-vous prévu contre les hausses de coûts?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5095 Donc monsieur Dupont, on va poser la question à monsieur Fafard. Est-ce que vous avez prévu des augmentations de taux d'intérêt dans le futur?

Comment vous avez calculé ça?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

5100 On a calculé un taux, plusieurs taux qui variaient entre cinq (5 %) et six pour cent (6 %) à long terme.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5105 Donc sur une période de vingt (20) ans?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

5110 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5115 Donc les montants tantôt que vous nous avez présentés, c'est incluant des taux...

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

5120 Des taux qui peuvent varier entre cinq (5 %) et six pour cent (6 %) alors qu'on sait qu'actuellement, on peut en avoir à trois (3 %).

**PAR LE PRÉSIDENT :**

OK.

5125 **PAR M. ROBERT DUPONT :**

Une variation de cinq (5 %) à six pour cent (6 %)...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5130

Monsieur Dupont, regardez! En fait, c'est que le calcul est fait basé sur des taux d'environ cinq pour cent (5 %), des taux d'intérêt et pas de trois-trois et demi (3 %-3 ½ %). Ils l'on fait sur cinq (5 %).

5135

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

OK. C'est bien ce que j'avais compris, mais c'est très peu, ça, comme taux d'intérêt, très très peu.

5140

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est le choix que le promoteur a fait. Je m'attends à ce que vous veniez me dire dans votre mémoire ce qu'il en est. Mais pour le moment, c'est ça que je comprends.

5145

Par contre, monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez nous dire c'est quoi qui justifie ce taux de cinq pour cent (5 %)? Est-ce que c'est basé sur la tendance des dernières années, comment vous évaluez ça?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

5150

On a mentionné lors du dépôt, il y a eu des discussions avec deux (2) financiers qui est Desjardins et Banque Nationale qui nous ont fait des offres à l'époque à trois pour cent (3 %).

5155

Et discussions avec ces gens-là, qu'est-ce qu'ils voyaient dans leur boule de cristal, et c'est ce qu'à peu près les chiffres qui ont été dit.

Et je peux rajouter, écoutez, ça fait des années qu'on nous dit que les taux vont augmenter, vont augmenter, hypothécaires, mais ça reste stagnant, parce que c'est tributaire de l'économie.

5160

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc pour l'instant, c'est les prévisions qui ont été faites de cinq pour cent (5 %) de taux.

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

5165

J'ai été planificateur financier, c'est irréaliste.

5170 Avez-vous un outil, quelqu'un qui fait un gros investissement à la Bourse protège son investissement, que ce soit un échange d'argent, un achat d'action ou de quoi que ce soit, son achat est toujours protégé. Plus un montant est important, plus la protection est importante, c'est logique.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5175 En fait, vous allez venir nous l'expliquer, parce que c'est important, comme participant, que vous veniez nous dire, lors des mémoires, comment vous voyez cette situation-là puis qu'est-ce qui devrait être fait dans ce dossier-ci.

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

5180 OK. Mais là, je n'ai pas obtenu de réponse à savoir s'ils avaient, eux, un outil présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5185 On va poser la question, mais ce que j'ai compris, c'est que c'est le conseiller financier.

Monsieur Fafard, est-ce que c'est ça?

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

5190 Exact, c'est ce qu'on a répondu tantôt.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5195 C'est votre conseiller financier qui vous suggéré d'abord trois pour cent (3 %) et finalement, vous avez convenu à cinq pour cent (5 %).

**PAR M. MARCEL FAFARD :**

5200 En 2010, il y avait des offres à trois pour cent (3 %). Après ça, on a dit à long terme, ça va être quoi! Et c'est ce qu'on nous a dit. Prévoyez un horizon entre cinq (5 %) et six (6 %), vous allez être dedans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

5205 Alors c'est ça qui a été prévu pour le moment.

Donc dans le dossier qu'on a, dans les montants qu'on a ici, c'est ces taux-là qui ont été appliqués.

5210

**PAR M. ROBERT DUPONT :**

Merci.

5215

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc merci beaucoup et on va clore pour ce soir. On reprend demain à treize heures trente (13 h 30) ici même.

5220

Bonne soirée et merci beaucoup à tous.

---

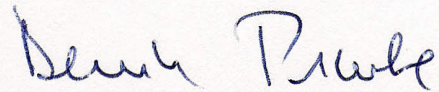
SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2014 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

---

5225

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5230



DENISE PROULX, s.o.